

VILLE D'AMBOISE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Janvier 2010

Le Conseil Municipal a été convoqué par le Maire, le 19 Janvier 2010 pour la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2010.

Le Conseil Municipal a siégé, salle du Conseil Municipal, le mardi Vingt Six Janvier deux mille dix, à dix neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Conseiller Général, Maire d'Amboise.

Membres Présents : M. GUYON, Mme GAUDRON, M. GAUDION, Mme ALEXANDRE, M. GASIOROWSKI, Mme PREEL, Mme CHAUVELIN, M. NYS, Mme LATAPY, M. DURAN, Mme AULAGNET, M. DEGENNE, Mme SANTACANA, M. MICHEL, Mme COLLET, M. ANDRÉ, Mme CHAMINADOIR, M. BERDON, Mme DUPONT, Mme GRILLET, Mme ROY, M. RAVIER, Mme GRIBET, M. EHLINGER, Mme ROQUEL, Mme BLATE, M. PEGEOT.

Absents excusés : M. PASSAVANT a donné pouvoir à Mme GAUDRON, Mme SUC a donné pouvoir à M. GUYON, M. LEVRET a donné pouvoir à Mme ALEXANDRE, Mme NOUVELLON a donné pouvoir à M. DEGENNE, M. LEPELLEUX, Mme GENTY

Secrétaire de Séance : Madame Sophie AULAGNET

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES

10-01 - Débat d'Orientations Budgétaires 2010 - Ville	page 02
10-02 - Débat d'Orientations Budgétaires 2010 - budget Eau	page 21
10-03 - Ouverture de crédits sur programme d'investissement 2010	page 23
10-04 - Versement d'avance de paiement pour la subvention 2010 donnée à une association locale	page 24
10-05 - Déclassement du bâtiment abritant le bar de l'Ile d'Or et du terrain de mini-golf	page 25

RESSOURCES HUMAINES

10-06 - Désignation d'un élu délégué au CNAS	page 27
--	---------

DEVELOPPEMENT URBAIN

10-07 - Enfouissement du Réseau France Télécom rue Beaubrun	page 27
---	---------

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

10-08 - Etude sur le plan de désherbage communal	page 28
--	---------

AFFAIRES SOCIALES

10-09- Convention de mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée	page 30
10-10- Présentation de l'analyse des besoins sociaux	page 34

ECONOMIE – COMMERCE

10-11- Délégation de service public pour l'organisation de la Foire exposition et de la fête foraine : Choix du délégataire	page 37
---	---------

SOLIDARITÉ

10-12 - Séisme Haiti - Soutien à deux associations

page 39

Information sur les décisions

page 40

Questions diverses

Débat d'Orientations Budgétaires - Ville 2010

M. GUYON : Le premier point à l'ordre du jour, c'est comme la loi le prévoit, le Débat d'Orientations Budgétaires qui doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget au Conseil Municipal, et le vote du budget est en principe prévu le 25 Février.

Si le débat d'orientations budgétaires 2009 mettait en avant le doute généré par un contexte mouvant, celui de 2010 est empreint de bien davantage d'incertitudes : réforme des collectivités territoriales, suppression de la taxe professionnelle, Révision Générale des Politiques Publiques, crise économique et sociale ... à cela s'ajoutent des éléments macro économiques très changeants : croissance, inflation et chômage. Il n'y aura pas d'autres choix pour la Ville d'Amboise que d'allier le volontarisme à la responsabilité et de privilégier les investissements productifs.

L'action des collectivités locales est notamment définie par le vote du budget primitif annuel qui détermine les moyens financiers que la municipalité entend mobiliser pour réaliser ses projets et les priorités à mettre en œuvre durant l'exercice annuel à venir. Les budgets des collectivités locales sont conditionnés par de nombreux facteurs parmi lesquels les décisions du Gouvernement qui figurent dans la loi de finances annuelle ou dans les lois de finances rectificatives.

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires de toutes les communes de plus de 3500 habitants sont tenus d'organiser au seuil de chaque année, un débat d'orientations budgétaires au Conseil Municipal. Le débat permet d'éclairer les choix budgétaires que le Conseil sera amené à faire.

Je vous demanderai à l'issue de ce débat, de bien vouloir me donner acte de la tenue du débat qui vous a été proposé.

Dans le contexte actuel d'incertitudes financière, économique et sociale, il nous faut plus que jamais garder le cap de nos projets et de nos décisions dans l'intérêt premier du territoire et de ses habitants. Un territoire que nous voulons voir s'ouvrir plus encore à l'intercommunalité, échelle pertinente pour de nombreux projets et dans une logique de mutualisation de moyens et de saine gestion des deniers publics doit nous inciter à gérer nos dépenses au mieux.

Le budget 2010 sera donc à la fois combatif et prudent, ambitieux et réaliste, solidaire et dynamique. Il portera des réalisations indispensables à nos concitoyens et une stratégie de développement durable de long terme.

Parmi les éléments de contexte sur lesquels nous pouvons influencer, il y a l'intercommunalité. Notre territoire présente une spécificité, une anomalie administrative avec deux communautés de communes sur le même bassin de vie. Cette réalité est un handicap en terme de développement du territoire mais dans l'immédiat, je dois dire qu'elle est aussi une chance parce que la future fusion sera génératrice de ressources nouvelles en provenance de l'Etat à hauteur de près d'1 million d'euros par an à travers la dotation d'intercommunalité. Il paraît difficile aujourd'hui de faire « la fine bouche » devant ces recettes lorsque l'on sait les difficultés qu'ont toutes les communes à tenir durablement leurs budgets. Rapporté à notre commune, c'est comme

si nous refusions 460 000 € de dotations annuelles. La dynamique est forcément intercommunale et les gains financiers sont là.

En 2010, nous travaillerons donc avec toutes les communes, mais nous avons déjà commencé à travailler depuis le mois d'octobre avec toutes les communes sur un véritable projet de territoire qui intègre des transferts de compétences et des moyens mutualisés. L'objectif est une fusion des deux communautés de communes en 2011 et nous avons bien fait de lancer cette dynamique à l'automne dernier avec, dans un premier temps, quelques communes de Val d'Amboise et les communes de la communauté des deux rives.

Mais dans le contexte de réforme des collectivités, de leurs finances et de leur fiscalité, il nous est bien difficile, à l'aube de 2010, d'être optimistes. En effet, si on regarde **l'état de l'économie en France :**

On a un déficit budgétaire

Réalisé en 2009	138 milliards
Prévu en 2010	149 milliards

Le déficit public

Prévu par le Gouvernement en 2009	4,4 % du PIB
Réalisé en 2009	7,9 % du PIB
Prévu en 2010	8,2 % du PIB
<i>Rappel : pacte de stabilité et de croissance</i>	<i>3 % maximum</i>

La dette publique

Prévue par le Gouvernement en 2009	69 % du PIB
Réalisée en 2009	77 % du PIB
Prévue en 2010	84 % du PIB
<i>Rappel : pacte de stabilité et de croissance</i>	<i>60 % maximum</i>

La croissance du PIB

Réalisée en 2009	- 2,2 %
Prévue par le Gouvernement en 2010	1,4 %
Prévue par les économistes en 2010	1,5 %

La consommation des ménages

Réalisée en 2009	+ 0,6 %
Prévue en 2010	+ 1,4 %

L'emploi marchand

Evolution 2009	- 453 000
Evolution estimée en 2010	- 120 000

L'investissement productif

Evolution 2009	- 6,8 %
Evolution estimée en 2010	+ 0,8 %
Ça fait une grosse marche.	

L'inflation

Réalisée en 2009	+ 0,7 % à + 0,9 %
Prévue en 2010	+ 1,3 % à + 1,4 %

Le projet de loi de finances de l'Etat pour 2010 est ainsi construit dans ce contexte flou avec des recettes qui devraient encore être diminuées du fait de la réforme de la taxe professionnelle que l'Etat prévoit de compenser en partie par des dotations. Les collectivités locales sont lourdement mises à contribution et devront absorber plusieurs dispositions de ce projet qui auront un lourd impact sur leur budget tout en évoluant

dans un environnement fluctuant où les engagements de l'Etat ne sont plus pérennes et en supportant parallèlement les effets directs de la crise sociale.

Au niveau des Dotations, les collectivités participeront toujours en 2010 à l'effort de maîtrise des finances publiques. Depuis 2008, les critères de progression du pacte financier entre l'Etat et les collectivités ont évolué de façon très défavorable, tandis que s'ajoutent en 2010 de nouvelles mesures pénalisantes.

Auparavant, l'enveloppe normée qui intègre notamment la DGF – Dotation Globale de Fonctionnement était indexée sur l'inflation prévisionnelle majorée du tiers de la croissance. Depuis 2008, l'impact de la croissance n'est plus pris en compte et le « contrat de croissance et de solidarité » est devenu un « contrat de stabilité ». De plus en 2009, le périmètre de cette enveloppe normée a été modifié – je le dit, de façon unilatérale – par l'Etat, intégrant désormais à la fois le FCTVA et les amendes de police. Ces deux dotations, très dynamiques, réduisent mécaniquement la part des autres, puisque le périmètre de l'enveloppe normée, lui ne bouge pas. Quand on augmente deux recettes à l'intérieur, qui sont des recettes dynamiques, forcément on diminue le reste.

Cette année, l'Etat a retiré le FCTVA de cette enveloppe. Mais cela ne change rien en réalité puisque la progression du total enveloppe normée + FCTVA est limitée à l'inflation prévisionnelle. Le FCTVA évoluant de 6,4 %, les dotations de l'enveloppe normée ne progresseront que du solde disponible soit 0,6 %, c'est-à-dire la moitié de l'inflation. Et contrairement aux décisions prises l'an dernier, la DGF sera affectée de ce même taux de 0,6 %. Il s'agit donc bien, en euros constants, d'une baisse de la DGF. Cette « mécanique infernale » conduit les collectivités à réaliser de moins bons résultats, dégageant moins de capacité d'autofinancement et donc moins d'investissement. Ce moins d'investissement conduira à moins de FCTVA l'année suivante et donc à davantage de DGF... C'est ainsi qu'un effet « yoyo » risque de se produire, l'Etat n'utilisant plus ses interventions financières comme une stratégie de développement territoriale mais comme une compensation de simples données comptables parmi d'autres et je ne sais qui pourrait s'y retrouver dans ce type de mécanique.

L'avenir de la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) est toujours très incertain. Si la réforme envisagée pour le projet de loi de finances 2009 a été avortée après les nombreuses interventions d'élus locaux, un nouveau dispositif est en réflexion en perspective de l'année 2011. L'hypothèse actuelle, en l'absence de décision définitive sur la répartition de cette dotation, s'établit à + 3,44 % pour 2010.

Il est utile de rappeler que l'ensemble des dotations versées aux collectivités locales (*en hausse de 0,9 % en 1 an hors compensation liée à la suppression de la taxe professionnelle*) représente 27,8 % du budget de l'Etat qui augmente, lui de 1,5 % globalement.

Il est donc tout à fait indéniable que l'Etat, sur son budget de dépenses, demande aux collectivités territoriales de faire davantage d'efforts qu'il ne parvient à en faire lui-même.

Taxe carbone. Le projet de loi de finances initial prévoyait la création de la taxe carbone, perçue dans les mêmes conditions que la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers). Basée sur la consommation d'énergies d'origine fossile (essence, fioul, gaz, charbon), cette taxe devait être calculée sur un barème révisé annuellement. Pour 2010, le montant envisagé était de 17 € la tonne. Selon les estimations, cette taxe aurait pu coûter de 100 à 200 millions par an aux collectivités. Pour Amboise, l'estimation annuelle est de 35 000 € à 40 000 €, correspondant aux dépenses de chauffage des écoles, des gymnases et de l'ensemble des bâtiments communaux mais aussi aux carburants des véhicules municipaux ou des transports publics. L'Association des Maires de France s'est étonnée que les entreprises soient très largement exonérées et les particuliers intégralement compensés alors que les collectivités n'auraient qu'à payer. Il serait en effet d'autant plus légitime que les communes s'y retrouvent qu'elles

portent des projets allant dans le sens de réduction des émissions carbone, ce qui est notre cas à Amboise puisqu'on participe à l'isolation des bâtiments et aux transports en commun par exemple. Un système de bonus/malus pourrait être intéressant pour orienter les investissements dans le sens souhaité.

Mais aujourd'hui, il nous est impossible de définir précisément l'impact de cette taxe. Le Conseil constitutionnel l'a en effet censurée car mettant en cause l'égalité du citoyen devant l'impôt. Il nous paraît cependant prudent d'en provisionner 6 mois sur la base initialement envisagée.

La LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) s'applique depuis le 1^{er} janvier. Elle impose que les collectivités payent leur consommation d'eau. Ce n'était pas le cas pour Amboise et la dépense supplémentaire s'établit à environ 90 000 € par an. Si personne ne conteste l'intérêt de cette disposition qui doit nous inciter à consommer moins, son application brutale n'en est pas moins douloureuse. Elle l'est d'autant plus que la Ville n'a pas eu besoin de cette « incitation » pour veiller à consommer moins d'eau.

La réforme de la taxe professionnelle, annoncée le 5 février 2009 par le Président de la République, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Une réforme à marche forcée, maintes fois amendée, corrigée, modifiée par les Parlementaires après que les élus locaux aient régulièrement exprimé leur opposition au texte qui limite l'autonomie financière des collectivités territoriales en renforçant la centralisation.

Si notre commune ne perçoit pas directement la taxe professionnelle, depuis la mise en place de la TPU (Taxe Professionnelle Unique) en 2002, après la transformation du District d'Amboise en Communauté de Communes Val d'Amboise, il serait cependant irresponsable de considérer la Ville et la Communauté de Communes séparément, tant nous avons partie liée en matière fiscale. Car si la CCVA perd des recettes de Taxe Professionnelle, elle peut envisager soit de réduire les sommes versées aux communes, obligées alors d'augmenter les impôts, soit d'instaurer une fiscalité additionnelle sur les ménages, ce qui correspond aussi à une augmentation des impôts. Dans les deux cas, c'est l'habitant qui paiera la réforme. Mais, quoi qu'il en soit, le remplacement d'une partie de la taxe par des dotations revient à supprimer ou au moins distendre, le lien entre le territoire et les entreprises, un lien qui a toujours sous-tendu la réalité de la taxe professionnelle.

Dernier élément de ce contexte mouvant, l'annonce par l'Elysée le 20 octobre dernier, de la modernisation de la fiscalité locale. Il s'agirait d'actualiser les valeurs locatives qui sont effectivement factrices d'inégalités faute de mise à jour depuis 1970. 40 ans ont passé et les réalités ont changé. Les effets de cette réforme seraient sans doute importants pour les communes. Cette réforme permettrait de rendre les impôts plus justes pour les habitants, ces bases servant à l'ensemble des impôts « ménages ». Cependant, trois mois après l'annonce, il semble que cette réforme ait été mise de côté, comme ce fut régulièrement le cas depuis 1970.

Le contexte national est donc incroyablement changeant. Difficile de prévoir les conséquences de la crise en 2010 sur la consommation, l'inflation, l'investissement. Et c'est presque plus compliqué d'imaginer l'impact des décisions gouvernementales. Anticiper ces évolutions des dotations, des participations, des transferts de compétence non compensés, c'est notre responsabilité dès l'établissement de ce budget 2010 même si c'est à peu près impossible. Malgré une visibilité financière floue à un an et nulle à plusieurs années, nous proposerons un budget volontariste et combatif, un budget porteur d'avenir parce que c'est notre responsabilité de collectivité locale.

LES REALITES LOCALES

La capacité d'autofinancement :

L'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement est en hausse, ce qui est signe d'une saine gestion des finances communales. Pour 2010, cet autofinancement sera de l'ordre de 1 700 000 €.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Dotations forfaitaires

Il convient de rester prudent sur les dotations forfaitaires, comme indiqué plus tôt. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est attendue au maximum au même niveau que celle de 2009, la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) est annoncée en augmentation de 3,44 % en 2010.

Impôts et taxes :

L'Etat a décidé d'augmenter les bases du foncier bâti et non bâti de 1,2 % (soit la moitié de l'évolution de 2009). Les produits augmenteront dans les proportions de cette évolution, à laquelle s'ajouteront les collectes nouvelles issues des implantations récentes de logements dans la commune.

L'inflation pour 2010 étant estimée à ce jour à 1 %, soit un montant très légèrement inférieur à l'évolution des bases, nous n'augmenterons pas les taux des impôts ménages, conformément à nos engagements. Je crois que c'est arrivé une fois où l'inflation était prévue à 1,8 et l'augmentation des bases d'1,5, nous avons augmenté les impôts de 0,3. C'était l'engagement que nous avons pris après la hausse de 2003/2004, de dire qu'on se calerait sur l'inflation.

La création de la taxe de séjour au 1^{er} septembre 2009 devrait impacter 2010 (première année pleine d'application) à hauteur de 100 000 €, une somme budgétairement fléchée. Nous ne pouvons pas la mettre dans le budget général et l'utiliser comme bon nous semble, mais je dois dire que si ça rentre aussi mal depuis que ça rentre depuis les 3 derniers mois, on n'atteindra pas les 100 000 €. Il va falloir que nous fassions une piqûre de rappel aux gens qui sont tenus de la percevoir et de la reverser. Sans doute, faut-il aussi que cette piqûre de rappel prenne la forme d'une bonne communication.

Nous prévoyons une stagnation, voire une diminution des compensations de fiscalité versées par l'Etat suite aux exonérations et aux dégrèvements législatifs décidés par le Gouvernement. Nous espérons enfin une stabilisation des droits de mutation compte tenu du timide redressement de l'immobilier observé fin 2009.

Dotations et subventions :

Les participations de l'ensemble des collectivités et organismes partenaires de la Ville seront fonction de l'éligibilité des dossiers présentés. Ce poste estimé à 3 968 000 €, sera en légère hausse du fait du soutien au service de transport urbain, provenant à la fois de l'Etat et de l'Union Européenne, ce sont des recettes qui seront supérieures au cumul de la dégressivité attendue pour ce qui concerne les contractualisations notamment en matière de saison culturelle et de contrat enfance jeunesse et de la baisse de l'attribution de compensation en provenance de la CCVA, du fait du transfert de la piscine Vallerey. Il est vrai que transférant la piscine Vallerey, il reste quand même une partie à la charge de la Ville d'Amboise et c'est cette partie à la charge de la commune d'Amboise qui sera calculée et qui viendra en déduction de ce que Val d'Amboise nous reverse chaque année.

Produits des services :

Ce poste est attendu à environ 1 192 000 €, en baisse du fait de l'absence de recettes d'entrées liées à la piscine Vallerey et à la baisse des recettes de restauration scolaire consécutive à la nouvelle tarification au quotient familial mise en place en septembre dernier. Ces baisses ne seront pas compensées par la hausse attendue en matière de titres de transport notamment la hausse liée à la création d'une nouvelle ligne de bus.

Dépenses

Dans le contexte de contraction des finances publiques, notre priorité ira aux dépenses les plus utiles, ce qui concerne essentiellement deux types de dépenses :

- toutes celles qui sont socialement justifiées et dont on connaît l'importance actuellement ;
- toutes celles qui contribuent à la qualité de vie des Amboisiens et à l'attractivité de notre commune.

Les subventions aux associations seront maintenues, de façon globale, à leur niveau de 2009 soit un total de 498 360 €. Que leur objet soit social, culturel, sportif, de loisirs, environnemental, de quartier, économique ou patriotique, elles sont plus que jamais un lien indispensable entre les habitants et un espace de citoyenneté que nous devons préserver. Le soutien de la Ville se traduira aussi par des aides matérielles et logistiques par la mise à disposition de locaux, du minibus, de matériels, de relais de la communication, de valorisation des initiatives, temps de personnel municipal : le temps des services techniques représente par exemple 180 heures pour le Touraine Primeur et 150 heures pour la fête du quartier du Bout des Ponts. Cette année, seront mises en place progressivement des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens afin d'inscrire dans le temps le partenariat entre la Ville et les associations. Je le dis, c'est pour éviter que se développe, ce que nous appelons, collectivités, « la politique de guichet ».... de dire, voilà l'an dernier j'avais 2 000 € de subvention et cette année, je voudrais bien avoir 2 000 € plus l'inflation sans avoir de projets supplémentaires ou en ayant des fonds de réserve qui dépassent quelquefois 2 ans voire 3 ans de fonctionnement. Ce n'est pas le but de nos collectivités, ce n'est pas un bon à tirer annuel de subvention..... forcément d'un contrat d'objectif et de moyens je le dis pour les associations qui touchent des subventions importantes.

L'action sociale reste cette année une forte préoccupation qui va se traduire budgétairement par un budget global de l'ordre de 510 000 €. D'abord par le soutien au CCAS qui sera renforcé par la création d'un demi-poste d'assistante en économie sociale et familiale - recrutement qui doit intervenir au 1^{er} Février - et par un changement du périmètre d'action du Centre Communal d'Action Sociale. En effet, les dispositifs CLSPD et CUCS seront portés directement dans le cadre de la politique sociale de la Ville sans transiter par le CCAS ce qui va l'alléger de tâches administratives et financières, et il pourra ainsi se consacrer plus largement à l'action sociale proprement dite. Ce changement de périmètre se traduira mécaniquement par une baisse de la subvention au profit du CCAS., puisqu'il sera allégé de tâches administratives et financières et qu'il sera renforcé au niveau d'un demi-poste.

La Ville portera donc directement les actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale que l'Etat a souhaité prolonger d'un an, en attendant que les débats internes au Gouvernement débouchent sur une « politique de la ville » sans doute remodelée à partir de 2011. Et j'espère que l'on puisse conduire ce CUCS encore pendant un an.

Le budget de fonctionnement supportera également la fin des contrats signés entre 1995 et 2000 concernant le chauffage des bâtiments communaux et l'éclairage public. Ces deux contrats seront renégociés cette année avec un objectif de baisse de la dépense et de maintien du service. Ils représentent en 2009 respectivement 490 000 et 370 000 €. Les contrats de location et d'entretien de la sanisette de la place Saint-Denis (31 000 €) courent jusqu'au 25 Août 2010.

Pour ce qui concerne le personnel communal, il n'y a pas de création de postes de prévue en 2010, hormis pour la médiathèque Aimé Césaire. Certains départs en retraite seront remplacés tandis que nous rechercherons la mutualisation dans d'autres cas. Ce budget est impacté positivement par le transfert de la piscine Vallerey. La hausse de ce budget s'explique donc par le GVT (glissement vieillesse technicité) – c'est à dire l'ancienneté – et par des éléments décidés par l'Etat : évolution de la valeur du point et des cotisations sociales, ainsi que par l'ouverture de la médiathèque en septembre 2010 et la création

d'un poste. C'est ainsi une augmentation de 2 % qui est prévue pour 2010. Rappelons qu'une fois encore, nous paierons en 2010 les salaires et cotisations pour le personnel du Lioran, soit une somme prévisionnelle de 23 022 €. Le cumul de ces dépenses de fonctionnement a dépassé depuis longtemps le montant encaissé pour la vente du Lioran, malgré les démarches répétées que nous avons effectuées auprès du Centre de Gestion. Enfin, nous créons deux postes en CAE - Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi - passerelle, sur la demande insistante, et je dis bien insistante parce que j'ai eu plusieurs coups de fil de la Secrétaire Générale de la Préfecture, des services de l'Etat et c'est là que j'ai eu l'occasion de le dire à la cérémonie des vœux, je comprends mal la position de l'Etat dans ces dossiers d'emploi, parce qu'on nous demande d'un côté d'embaucher des C.A.E. et de l'autre côté, l'Etat par la bouche de son Président qui n'hésite pas à contredire la parole médiatique des plus hautes autorités de ce même Etat qui accusent les collectivités de trop dépenser en matière de personnel

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Equipement

L'année 2010 permettra à la Ville de poursuivre l'amélioration des structures pour ses administrés pour un total de 4 379 256 €.

Seront notamment programmés sur l'exercice 2010 les investissements suivants :

- la fin des travaux de la **nouvelle médiathèque**, ainsi que l'acquisition de mobilier, de livres, de multimédia pour une ouverture prévue en septembre 2010 ;
- le début de réalisation de la troisième tranche de l'**accueil de loisirs**, avec l'expression d'une forte volonté environnementale dans les travaux qui seront faits ;
- la réalisation d'une partie importante des **travaux du marché** après que la communauté de communes soit intervenue sur la partie assainissement ;
- la deuxième année d'un plan pluriannuel d'**amélioration du quartier de la Verrerie**, en concertation avec Val Touraine Habitat ;
- le lancement du **nouveau PLU** (Plan Local d'Urbanisme) après le marché infructueux connu en 2009 et j'espère qu'on aura davantage de postulants ;
- la fin des travaux de mise en sécurité de l'**église Saint-Florentin** ;
- le début de réalisation du **bassin de rétention** de l'Epinetterie ; nous avons commencé et nous poursuivrons les négociations pour l'achat des terrains
- l'**acquisition d'une œuvre d'art** qui sera positionné sur un rond-point du Bout des Ponts et nous avons une rencontre avec les viticulteurs qui est prévu vendredi prochain à 14 h 30 au lycée viticole, avec les viticulteurs. ..Network qui est l'association mandatée par la fondation de France et l'artiste, en principe...
- la poursuite du programme de **travaux au camping municipal** ;
- la réalisation du **tourne-à-gauche de la rue de Choiseul**.

Comme chaque année, nous réaliserons de nombreux travaux de voirie, d'éclairage, d'entretien courant, de petits aménagements.

La politique de travaux en régie, c'est-à-dire de réalisation d'investissements par les employés communaux, sera maintenue à un haut niveau avec notamment la réalisation par nos équipes d'une importante réhabilitation du camping. D'ailleurs, ils y sont déjà.

Tous ces investissements permettront de répondre aux besoins des Amboisiens, de maintenir leur qualité de vie et contribuer à la fois au développement de notre cité et à l'effort d'investissement public indispensable aux entreprises locales. Nos infrastructures continuent ainsi d'être mises à niveau et d'accompagner l'évolution démographique d'Amboise selon un programme en tous points conformes aux engagements pris devant nos administrés.

Recettes

Trois sources de recettes assurent principalement l'équilibre du budget d'investissement : l'emprunt, les cessions et les dotations et subventions.

L'emprunt 2010 devrait être de 1 400 000 euros, soit un montant supérieur à l'emprunt levé l'an dernier de 1 100 000 €. Cette augmentation de l'emprunt correspond à celle des investissements. Le bas niveau des taux actuels nous permet cette évolution sans mettre en déséquilibre notre budget.

Comme en 2009, nous prévoyons peu de cessions. Est essentiellement envisagée la vente de l'actuelle bibliothèque municipale pour laquelle nous attendons l'avis des Domaines, mais nous avons déjà eu quelques touches par des acheteurs.

En matière d'investissement, nous attendons des subventions notamment sur la médiathèque et sur l'extension de l'accueil de loisirs municipal, sur la rénovation urbaine de la Verrerie, mais aussi sur la mise aux normes du marché, le tourne-à-gauche de la rue de Choiseul et sur l'opération Saint-Florentin. Ces ressources proviendront du Conseil Régional (Contrat de Pays et Contrat Villes Moyennes), du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Etat par la DGE.

Quant au programme touchant l'environnement, l'Agenda 21, il viendra impacter le budget 2010 à la fois en section de fonctionnement et en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. La Ville sera accompagnée par un Cabinet pour cette deuxième phase après le diagnostic réalisé en 2009. Dès ce budget, des actions auront lieu dans cette logique de développement durable.

Nous avons perçu en 2009 le FCTVA de 2008. Ayant respecté nos engagements en matière d'investissements en 2009, ce versement « anticipé » sera reconduit en 2010. C'est ainsi que l'importante réalisation de nos investissements réels en 2009 qui se sont situés à hauteur de 73 % de ce que nous avons budgété, nous permettra de percevoir une recette importante de FCTVA en 2010, estimée à 390 000 €. Ce n'est pas une recette supplémentaire, ce n'est pas non plus un versement en avance, c'est un versement à l'heure.

Conclusion

Ces orientations budgétaires 2010 sont l'expression de notre volonté délibérée d'aller de l'avant, de ne rien céder au pessimisme ambiant et d'assumer nos projets d'amélioration et de développement d'Amboise. Cela ne veut pas dire qu'il faut utiliser la méthode Coué et de dire « allez, on va y arriver, tout va bien », mais je crois que dans la situation actuelle, nos concitoyens ont aussi besoin d'avoir des élus qui croient à ce qu'ils font et qui font ce qu'ils disent.

Nous n'avons pas d'autres choix que d'intégrer les décisions prises par l'Etat dans notre propre stratégie financière. Cependant, une bonne partie des décisions restant encore à prendre notamment quant à la version finale de la réforme des collectivités territoriales et quant à la réforme de la DSUSC, cette année 2010 sera aussi pour nous une année d'observation et de prudence.

Nous serons particulièrement attentifs à la fin annoncée de la clause de compétence générale pour les Conseils Régionaux et Généraux qui interdiraient demain les financements croisés, cela ralentiraient les investissements et rendraient nos actions plus complexes dans tous les domaines, ralentiraient certains investissements et en feraient passer d'autres à la trappe.

Elles se traduiront par un budget primitif sincère et réaliste qui sera proposé au vote du Conseil Municipal le 25 février prochain.

Je ne vais pas vous lire les annexes qui font l'état de l'économie en France. Je n'ai pas voulu alourdir la lecture, mais je ne doute pas que vous allez vous en imprégner.

ANNEXE AU DOB

L'état de l'économie en France

Le déficit public va atteindre en 2010 un niveau jamais connu sous la V^{ème} République puisque les prévisions actuelles l'estiment à près de 162 milliards d'euros soit environ 8,2 % du PIB (produit intérieur brut), là où le fameux pacte de stabilité et de croissance européen « autorisait » 3 % seulement. Déjà en 2009 les prévisions n'ont cessé d'être revues à la hausse passant de 4,4 % il y a 11 mois à 7,9 % aujourd'hui (dont 138 milliards de déficit budgétaire). Ce déficit est le résultat combiné de la crise économique (plan de relance, moindres recettes fiscales) et des choix fiscaux du gouvernement (paquet fiscal, baisse de la TVA dans la restauration, etc. ...). Il faut en effet souligner, comme l'a fait la Cour des Comptes, que la crise n'est pas la seule responsable puisque le déficit de l'Etat d'était déjà accru en 2007 malgré une croissance à 2,3 % et il s'était encore accéléré dès 2008 avec une hausse de 26 %. Enfin, il faut tenir compte d'autres composantes budgétaires telles que le déficit de la Sécurité Sociale qui atteindraient 30 milliards en 2010 après 24 milliards en 2009.

Cette spirale se traduit aussi par l'importance des intérêts de la dette (de l'ordre de 40 milliards en 2010) qui représentent actuellement un tiers du déficit de l'Etat.

La dette publique, résultat de l'empilement des déficits successifs, va exploser en 2010. Là où le traité de Maastricht la plafonnait à 60 % du PIB et alors qu'elle était annoncée il y a un an à 69 % pour 2009, elle va en fait afficher 77 % pour l'année écoulée pour progresser de 7 points cette année à 84 % ! Il conviendra d'ajouter à cette dette le fameux grand emprunt qui devrait s'établir à 35 milliards d'euros. Il ne faudrait pas oublier, à ce propos, qu'en empruntant chaque année 150 milliards d'euros, notre pays réalise déjà le « grand emprunt » tous les jours.

La France, 8^{ème} pays le plus endetté de l'Europe en 2004 est passé au 4^{ème} rang en 2009. Le Président de la Cour des comptes envisage même un emballement de la dette à 100 % du PIB à l'horizon 2018.

Devant cette détérioration des finances publiques, à la fois forte et brutale, il faudra à notre pays toute la croissance possible pour espérer « limiter la casse ». Le Gouvernement prévoit une **croissance du PIB** de 1,4 % en 2010, une prévision revue à la hausse la semaine dernière après les résultats meilleurs que prévus fin 2009. De leur côté, les économistes anticipent une croissance moyenne de 1,5 % mais les chiffres varient de 0,2 à 2,5 %. Le Gouvernement a d'ailleurs établi deux scénarios alternatifs à + 1,65 % et + 0,05 % en fonction de l'évolution des exportations, des conditions de financement et de la réalité de la consommation. Croissance fragile donc, témoin d'une économie tout juste convalescente après une année de récession à moins 2,2 % environ.

La consommation des ménages restée positive en 2009 (+ 0,6 %) serait un peu plus vaillante en 2010 (estimée à + 1,4 %) malgré la dégradation continue du marché du travail (453 000 emplois marchands supprimés en 2009) qui pèse à la fois concrètement sur les revenus des ménages et psychologiquement sur le moral des français, lui aussi mesuré au plus bas fin 2009, et cela malgré les quelques mesures de soutien à la consommation des ménages prises à la fin de l'année dernière par le Gouvernement. La dégradation de l'emploi, prévue à 120 000, ne devrait donc pas permettre une amélioration très sensible cette année.

L'investissement productif a été l'élément le plus contraint en 2009 avec une baisse de 6,8 %, à relier directement au déstockage massif qu'ont opéré les entreprises. Cette mécanique étant arrivée au bout de sa logique, l'investissement est prévu à la hausse en 2010 : + 0,8 %. Mais le lent rétablissement de la santé des entreprises et les incertitudes du contexte mondial amène les économistes à une grande prudence sur cette prévision, les chiffres annoncés allant de - 4,5 à + 2,7 %.

Sauf flambée des prix du pétrole, **l'inflation** devrait rester à un niveau limité en 2010. Le Gouvernement l'anticipe à hauteur de + 1,2 % tandis que les économistes prévoient plutôt + 1,4 %. Cela représenterait quand même une hausse par rapport à 2009 qui devrait se conclure entre +0,7 % et 1 %, une évolution limitée largement due à la baisse de prix des produits pétroliers et des matières premières alimentaires.

Le projet de loi de finances de l'Etat pour 2010 est ainsi construit dans ce contexte flou avec des recettes qui devraient encore être diminuées du fait de la réforme de la taxe professionnelle que l'Etat prévoit de compenser en partie par des dotations. Les collectivités locales sont lourdement mises à contribution et devront absorber plusieurs dispositions de ce projet qui auront un lourd impact sur leur budget tout en évoluant dans un environnement fluctuant où les engagements de l'Etat ne sont plus pérennes et en supportant parallèlement les effets directs de la crise sociale.

M. GUYON : Maintenant, ceux qui souhaitent prendre la parole. Pierre Ehlinger

M. EHLINGER : Je voudrais juste répondre à quelques interventions, un peu dans l'ordre de ce que vous avez fait et en restant un peu sur la même trame.

Donc, d'accord sur les effets de la crise mondiale, bien évidemment, ont été sévères surtout pour les plus démunis d'entre nous, qui ont souffert et souffrent encore de cette situation là, cependant on note quand même... si on le constate, et tout le monde le constate qu'elle a été sévère, mais on peut aussi constater en écoutant un peu ce qui se passe que ça a été un petit peu moins sévère que dans les autres pays européens surtout quand on regarde ce qui se passe en Grande Bretagne et en Allemagne qui sont peut-être les plus favorisés après la France, mais quand on voit ce qui se passe en Espagne, en Irlande ou ailleurs, c'est vrai que la crise a frappé, elle frappe beaucoup plus fort ailleurs et donc les mesures qui ont été prises et que vous avez énumérées ne sont pas forcément toutes mauvaises. Le fait..... notre situation..... amortisseurs d'effets négatifs de cette crise, il y a quand même eu un certain nombre de mesures préventives qui sûrement sont allées dans le bon sens pour que nous soyons un petit mieux placés que les autres. Sur les réformes que vous avez citées et en ce qui concerne les collectivités territoriales et les effets de la taxe professionnelle qui va être supprimée, bien évidemment, dans un premier temps, il faut rappeler que ce sont des réformes qui ont été demandées par tout le monde quel que soit le bord politique d'ailleurs et quelle que soit la situation des gens ...demandes... des collectivités territoriales ou des établissements publics par tout le monde et en même temps, faire en sorte que plus aucun.... ceux qui paient et qui paieront, donc le fait de s'attaquer à cela paraît logique. La suppression de la taxe professionnelle avec les effets négatifs qui ont été relevés par tout le monde également, je me souviens que le Président de la République qui.. aussi, fait que une réforme là-dessus était nécessaire aussi. Maintenant, les effets de cette réforme et les conséquences sur les collectivités territoriales ne sont d'ailleurs pas que des effets à voir sur les collectivités territoriales, c'est à voir aussi sur les emplois et sur les entreprises qui sont au moins aussi importants que ce sera pour les collectivités territoriales. Je note que ces derniers temps, les explications qui ont été données et qui ont été propagées un peu partout par les représentants de l'Etat semblent aller vers un sens un tout petit peu plus rassurant que ce qui a été dit auparavant dans le sens où 2010 doit être une année un peu équilibrée et que sur le reste, les promesses qui sont faites, il faudra les juger le moment venu... et après 2010, si les promesses sont tenues, tant mieux et si elles ne le sont pas, il faudra effectivement...

Les évolutions des mutations que vous avez citées qui sont loin d'être dynamiques, ça, c'est certainement vrai... sont des inquiétudes que peut avoir chaque collectivité et que chaque collectivité a... on peut aussi avoir une certaine inquiétude sur ce qui va se passer par rapport aux autres collectivités territoriales qui sont généralement des financeurs des communes, notamment le Conseil Général, et dans la NR de ce matin, on lit que 27 % de subventions de fonctionnement et 26 % des subventions d'investissement sont rayées du budget du Conseil Général qui fait forcément un effet boule de neige qui

n'est pas forcément très optimiste pour les collectivités comme nous, notamment, celles qui investissent un peu plus lourdement.

Le transfert par contre, et la réforme sur les impôts type taxe d'habitation, type..... que la taxe professionnelle devrait évoquer ... où on parle effectivement depuis plus de 20 ans voire 30 ans sur les annonces et des travaux, il est quand même aussi intéressant de voir quelles sont les raisons pour lesquelles aucun gouvernement ni aucune équipe n'a jamais souhaité aller au bout de cette réforme, c'est que tout simplement, tout le monde sait que c'est un système de vases communicants, que le montant global après avoir..... aux collectivités et que ce qu'on offre à l'un, on va le prendre à l'autre et que dans ces conditions là, il y a plein de collectivités qui sont dans l'incapacité totale d'assumer ce transfert d'où la complexité phénoménale de ce problème là. Un certain nombre de communes ont été des communes test ... j'ai travaillé dans une commune qui l'a été.. si la première idée avait été appliquée, la commune aurait fait faillite parce que quand vous avez 40 % de logements sociaux qui forcément devraient se retrouver à la baisse, c'est très difficile de compenser ça par des rentrées d'argent...

Sur la situation locale, bien évidemment, première approbation sur le fait que vous n'augmentez pas les taux, surtout dans ... et puis on voit même une légère baisse compte tenu de l'augmentation...

M. GUYON : Ben voyons ! Je vais vous répondre là-dessus, Monsieur Ehlinger. Rassurez-vous...

M. EHLINGER : ... je m'en doute bien, Monsieur le Maire ! ...de 1,2 % des bases et effectivement du transfert des... Pour le reste, il est difficile pour nous aujourd'hui de discuter ou de débattre en ce qui concerne par exemple l'autofinancement, il faut voir en face les chiffres que vous aurez au budget sur l'endettement, sur le remboursement du capital des emprunts, etc.. donc, c'est une discussion qu'on pourra avoir à ce moment là plus pertinente, comme carrément sur le problème de l'emprunt, ...sachant simplement que si l'emprunt augmente, les annuités augmentent aussi et tout cela c'est aussi avoir un document global avec tous les chiffres en face et que ça aussi, c'est une discussion qu'on ne peut avoir que quand on a la totalité des chiffres en face de nous. Sur la mutualisation des services avec l'intercommunalité et votre action sur le regroupement des intercommunalités que vous avez citée, bien évidemment, on est d'accord avec ça, c'est une situation quasi d'urgence qui fait que chaque instant perdu, c'est de l'argent perdu pour les contribuables et c'est dommage. J'ai noté en passant que les services augmentent aussi leurs prestations en régie, ce qui veut dire que ce sont des services compétents et cela, je n'en doutais pas, mais cela veut dire aussi que ça tord un peu le cou aux différentes appréciations entre le coût généralement estimé et plus important des services publics par rapport au privé, sinon cela n'aurait pas de sens d'aller.. c'est très bien comme ça.

Sur les investissements que vous avez annoncés, il y a une difficulté aussi d'en débattre, ce sont essentiellement les investissements déjà en cours qui se perdurent et qui ont déjà fait l'objet de discussions par les équipes précédentes, donc ça aussi, c'est ...

Je constate que le problème de la TVA est reconduit, c'est une bonne chose et l'Etat a pris une bonne mesure de reconduire en 2010 et vous dites que ce n'est pas une avance..

M. GUYON : Ce n'est pas une avance

M. EHLINGER : ..c'est vrai que c'est quelque chose aujourd'hui qui se régularise et c'est une avance par rapport à ce qui existait, et c'est une bonne chose, c'est une bonne situation et je pense qu'on ne peut que l'apprécier à ce niveau là. J'ai vu la page et demie que vous avez mis... j'ai tout lu très attentivement et j'avais juste noté une petite phrase à ce niveau dit qui celle de dire : « que vous êtes assez sévère sur votre jugement global de l'économie et des effets de l'économie nationale ». Moi, je pense tout simplement, que c'est un peu prématuré, que comme dans une collectivité quand on a des chantiers en cours, quand on fait des travaux, quand on réforme, ça prend un certain temps pour voir les résultats, et ce résultat, comme disait M., il faut

donner un peu de temps au temps. On verra en 2012 quand la totalité des réformes sera appliquée et que les effets seront visibles. Voilà, je vous remercie.

M. GUYON : Merci, Monsieur Ehlinger. Je vais vous répondre quand même vous répondre sur plusieurs points. Vous avez dit que la France a moins dérouillée, si on peut dire, que d'autres pays d'Europe, ce qui est vrai et en disant que la situation sociale a permis d'amortir. Moi, je dirais que les amortisseurs sociaux, cela a été essentiellement les collectivités locales, les communes qui sont en première ligne, les conseils généraux parce qu'on sait que les compétences en matière sociale, ce sont les conseils généraux qui les ont. Donc, ces collectivités locales, ce mille-feuilles dont vous parlez, heureusement qu'il était là pour amortir.

Et pour la T.P., vous avez dit... c'était une réforme indispensable. Moi, je dis, c'est une réforme indispensable, mais pas de cette façon là et je vais redire ce qui vous a sans doute fait grogner à la cérémonie des vœux, mais on a mis les bœufs derrière la charrue, c'est-à-dire, on supprime la T.P. et après, on voit de quelle façon, on va compenser. Je l'ai dit dans le texte. Le développement économique et la TP, c'était les deux moteurs qui étaient liés... Comprenez bien que c'est une dotation qui va arriver, dotation qui ne va pas bouger, à chaque fois qu'on compense, pas qu'on compense, mais qu'on remplace quelque chose de dynamique et qui peut bouger, qui peut augmenter... par une dotation qui est... il n'y a pas la même dynamique, il y a l'emploi, heureusement qui est là, mais c'est tout. Donc, réforme, oui, mais de la façon dont elle est enclenchée. C'est... c'est pas la suppression elle-même de la TP, c'est de la façon dont on la remplace. Pour le reste, on va voir. Alors le mille feuilles des collectivités, vous dites que plus personne ne s'y reconnaît. Il y a beaucoup de strates, mais attention quand vous dites que ça coûte cher. Moi, je connais le conseil régional, le conseil général et les communes. Ce sont les 3 collectivités qui lèvent l'impôt. Le Pays Loire Touraine ne lève pas d'impôts. Le Pays Loire Touraine, c'est un outil de répartition des fonds du Conseil Régional

M. EHLINGER : Les Syndicats Intercommunaux ne lèvent pas l'impôt, mais ils sont bien financés par les collectivités autres qui, elles-mêmes lèvent l'impôt et ce qui me choque moi, et je ne suis sûrement pas le seul, c'est quand on regarde dans les débuts de la décentralisation qui était faite pour réguler tout ça, il y avait quelque chose de l'ordre de 19 à 20 000 syndicats intercommunaux, aujourd'hui, on en est de l'ordre de 17 000 ou 18 000, donc on n'a quasiment rien supprimé dans le cadre de ces choses là, alors que l'intercommunalité s'est développée ... et que les regroupements progressistes qui se font pourraient sûrement permettre d'en avaler

M. GUYON : Oui, mais on n'en est pas encore arrivé au point où les intercommunalités officiellement mises en place fassent disparaître les syndicats intercommunaux. C'est clair qu'il va arriver un moment où il ne pourra pas y avoir doublon. Tout est possible. Ces syndicats intercommunaux, quand ils ont été créés répondaient à un réel besoin, ça mutualisait les moyens et c'était aussi ceux de l'économie pour les collectivités. Donc, on ne peut pas dire que tout est mauvais dans un syndicat intercommunal. J'ai noté aussi les baisses de subventions du Conseil Général, mais je le dis et je suis bien placé pour le savoir, la situation financière des Conseils Généraux, j'ai juste vu le titre, je n'ai pas lu l'article, le 1^{er} Ministre va se pencher sur la situation des conseils généraux qui sont en difficulté. La situation actuelle des conseils généraux en difficulté, il faut voir le nombre de compétences qu'on a transférées aux conseils généraux sans leur transférer les moyens. Si on prend l'exemple du Conseil Général d'Indre et Loire, c'est un petit peu plus de 160 ou 170 milliards d'euros que l'Etat doit au Conseil Général d'Indre et Loire de compétences transférées non compensées financièrement cumulées depuis 2002, mais c'est quand même une dette que l'Etat a envers le Conseil Général d'Indre et Loire et ajouter les dettes envers les autres conseils généraux, alors c'est très facile de dire « on dépense de l'argent, ils augmentent les impôts et ils vont diminuer les subventions en investissement et en fonctionnement » !

Vous avez rendu hommage aux personnels municipaux en disant que les personnels faisaient pas mal de travaux en régie, effectivement et si cela tordait le cou à l'idée reçue et communément répandue dans le domaine public qu'ils sont trop payés, qu'ils

foutent rien, toujours en vacances.. on connaît la musique.. mais si on a des personnels qui sont très performants, il faut savoir qu'ils sont bien formés, qu'en 2001/2002, on a mis en place un plan de formation, on a mis des moyens pour les plans de formation et qu'on n'a pas hésité non plus à remplacer les matériels qui étaient complètement dépassés, complètement obsolètes. Alors, c'est bien de dire qu'on a des personnels qui sont bien formés, mais indirectement, vous leur rendez hommage, Monsieur Ehlinger et je vous remercie. Madame Gribet

Mme GRIBET : Oui, je voulais juste dire, relever 3 petits trucs sur ce que vous venez de dire. Vous avez parlé des finances du Conseil Général en expliquant que l'Etat n'avait pas honoré un certain nombre d'engagements. Je crois qu'il faut aussi se remettre dans un contexte global qui est un contexte de crise que nous vivons depuis 2009, et si j'ai bien lu la presse et si je suis bien informée, le Conseil Général d'Indre et Loire comme tous les autres Conseils Généraux subit de plein fouet la crise économique et notamment par une baisse catastrophique de ses droits de mutation, notamment et je crois que cela a impacté de l'ordre de 20 à 30 millions d'euros.... et donc tout n'est pas à mettre non plus sur les problèmes de dotations et de compensations de l'Etat, mais bien parce que nous vivons également un contexte économique extrêmement difficile et qui a ralenti toute l'économie, qu'elle soit immobilière ou commerciale.. c'est la première chose. Tout à l'heure, vous avez indiqué que les collectivités locales avaient joué un rôle d'amortisseur social ce qui permettait que la France s'en sorte un petit mieux que certains autres. Je crois que ce qui est important aussi, c'est que la consommation des ménages a été assez soutenue malgré tout, cela a été important pour notre pays, cela n'a pas été le cas ailleurs et finalement là où je vais peut-être aller dans votre sens, là où certains se plaignent parfois d'une fonction publique importante, mais je crois que la fonction publique a aussi aidé les fonctionnaires à maintenir une activité économique un peu plus forte.. et donc, cela vient en complément, je dirais.. du soutien des collectivités locales.

Enfin, la dernière chose, ce qui me ferait bien plaisir que quand on parle de la taxe professionnelle, on ne parle pas de suppression, mais de réforme, parce que trop souvent l'amalgame se fait dans les esprits et effectivement, il y a une réforme de la taxe professionnelle, mais pas une suppression.

M. GUYON : C'est lui qui a lancé l'expression, ce n'est pas à moi qu'il faut le dire !

Mme GRIBET : Non, mais c'est important de le redire pour éviter l'amalgame parce que la Taxe Professionnelle reste d'autres critères, un critère pour l'évaluation foncière et une taxe sur la valeur ajoutée

M. GUYON : C'était donc démagogique de la part de celui qui l'a annoncée de dire ça, démagogique à l'égard des entreprises

Mme GRIBET : De toutes manières, ce n'est pas exact et à partir de ce moment là, autant dire les choses comme elles sont. Voilà, c'est tout.

M.EHLINGER : Cela dit, sur la sémantique, c'est vrai, on peut tergiverser.. cela dit aussi, il y a un lien fiscal entre les entreprises et les collectivités locales, notamment dans le cadre du transfert par rapport aux collectivités territoriales et..

Mme GRIBET : Tout à fait... d'après mes dernières informations, il va être augmenté même

M. GUYON : Isabelle Gaudron

Mme GAUDRON : Oui, c'est un débat passionnant. Je voulais aussi amener ma pierre à cette discussion, sur les aspects plus nationaux en fait, sur les effets de la crise, quand on parle que la France s'en est peut-être mieux sortie que d'autres pays, mais enfin... c'est vrai qu'on a des prestations sociales, on a mis en place des systèmes, on peut

protester parce que de temps en temps, ils nous coûtent cher, mais dans ces moments là, il y a une réalité et les pays que vous citez n'ont pas ces filets de sécurité là Ils ont un coût mais en même temps, on voit en ces moments là de crise forte qu'ils ont du sens et du coup, on leur retrouve du sens. Néanmoins, la France est assez partagée, c'est qu'effectivement, elle mais on n'est pas au bout, notamment et nous parlons la fin d'indemnisation des chômeurs... ce n'est pas fini .. donc il va y avoir un vrai souci... on va avoir ces personnes là sans aucune ressource du tout et j'espère qu'au niveau national, il va y avoir une prise en compte de tout ça parce que... je pense que les conseils généraux sont très inquiets justement parce que.. voilà, les volets de sécurité ne sont plus là.. ce sont les gens qui vont aller frapper aux portes des conseils généraux et aussi des CCAS ... on a encore devant nous des années difficiles, qui vont être assez terribles.

Sur l'aspect du budget de notre Ville, je pense effectivement que... non seulement, on n'augmente pas les taux d'imposition.... C'est sûr qu'on peut tous imaginer pouvoir baisser les taux d'imposition, je pense en même temps, sur les bases ...sans parler des impôts locaux.. on voit bien, ne serait-ce que pour les... on a des vraies injustices...si cela pouvait être réglé, ce serait une bonne chose, en tout cas, il ne s'agit pas non plus d'aller fanfaronner des baisses d'impôts pour après mettre des taxes à tout va.... On a annoncé des baisses d'impôts, mais en même temps, depuis 2007, il y a quand même 19 taxes nouvelles qui tombent.. les effets d'annonces...et le service public....tout le monde... Sur la table, on a aussi les tarifs des marchés, il y a les tarifs effectivement derrière les annonces de dépenses et de recettes, on a fait un effort en faisant une pause sur les tarifs des abonnés du marché ...qui eux aussi vivent cette crise... on a souhaité faire une pause sur ces tarifs pour... effectivement, c'est une solidarité du budget puisque ce sont des recettes en moins sur le budget. Je tenais quand même à le signaler parce que c'est un effort.

Sur les dépenses de personnel, c'est sûr, c'est un budget qui est toujours lourd pour une collectivité, mais Christian l'a dit tout à l'heure, c'est vrai que c'est curieux, ce discours national où on dit que les collectivités ont créé beaucoup d'emplois, mais en même temps, moi je me souviens quand on a récupéré la gestion de l'urbanisme, on n'a rien demandé, on a dit que la DDE ne faisait plus..

M. GUYON : La Direction Départementale de l'Equipeement a dit, à partir de maintenant, vous vous débrouillez !

Mme GRIBET : Dans quelles mesures étiez-vous contraints de prendre ces.. si ça se trouve, vous.... On ne vous a pas mis le couteau sous la gorge ?

M. GUYON : C'était la loi.. on est une ville de plus de 10 000 habitants

Mme GRIBET : Non, non.. les Contrats Emplois, les C.A.E. dont vous parlez dans votre Débat d'Orientations Budgétaires

Mme GAUDRON : Je ne parle pas de ceux-là. Je parle d'un passé un petit peu plus ancien pour dire qu'il y a un discours national qui dit que les collectivités locales ou territoriales, ont créé des postes mais c'est parce que, aussi il y a un certain nombre de services qu'assumaient les services de l'Etat qu'ils ne font plus, ou alors c'est tous les services et on n'a encore besoin.... Pareil pour la médiathèque, je me souviens de la discussion qu'on a pu avoir avec la DRAC qui mettait en balance ses subventions par rapport à des emplois en face...

M. GUYON : Il fallait 6 personnes, il faut 6 personnes à la médiathèque, sinon vous n'avez pas les subventions de fonctionnement..

Mme GAUDRON : ..Il n'y avait pas le choix .. c'est pour ça que des discours comme ça, c'est lassant..

M. GUYON : Je ne dis pas le vôtre, mais le discours qu'on entend au plan national, c'est « il y a trop de fonctionnaires »..

Mme GAUDRON : Regardez encore le... encore... il dit encore que les collectivités, ça suffit, il faut qu'elles fassent comme l'Etat, qu'elles recrutent moins de monde

M. GUYON : Oui, sauf que l'emploi public, il consomme, il participe à l'économie et...

Mme GRIBET : C'est ce que vous disiez tout à l'heure, l'amortisseur social, c'était aussi une fonction publique importante en France qui n'existait pas ailleurs

Mme GAUDRON : Bien sûr, c'est un choix qui a été fait il y a quelques années quand on a recruté les emplois jeunes, parce qu'à cette époque là, on a eu à un moment donné beaucoup de jeunes qualifiés qui étaient sans emploi et je pense aussi qu'à un moment donné aussi, il faut...

Mme GRIBET : Vous aviez recruté..... tout de même

M. GUYON : On n'avait pas le couteau sous la gorge, pas du tout !

Mme GRIBET : Vous m'avez fait peur, la manière dont c'était indiqué, je me suis « il nous arrive une catastrophe »

M. GUYON : Ce n'est pas la manière dont c'est indiqué. Tout simplement, je ne comprends pas la position de l'Etat qui a un double discours. Le chef de l'Etat disant il y a trop d'emplois dans la fonction publique et parallèlement à ça, le représentant de l'Etat sur le Département qui est le Préfet, nous dit : « il faut vous placer des CAE Passerelle. Il a aussi pour mission de résorber le chômage sur le Département, et donc, il veut être un bon élève et il se tourne quand même vers les collectivités locales, ces vilaines collectivités locales qui embauchent de trop, mais embauchez quand même, ça nous arrangerait bien !

Mme GRIBET : Est-ce que vous avez obtenu quelque chose en échange ?

M. GUYON : Non, mais ça participe maintenant aux bonnes relations qu'on a maintenant avec les services préfectoraux et le Préfet d'Indre et Loire

Mme GRIBET : Mais j'imagine quand même qu'à un moment donné, il va y avoir..

M. GUYON : Et bien, disons qu'il y a une écoute plus attentive

Mme GAUDRON : ..responsable aussi.. je voudrais juste terminer sur la Taxe Professionnelle, parce que c'est quand même un débat qui nous a quand même occupé... la suppression de la Taxe Professionnelle, effectivement il y a derrière ça, la réalité est toute autre, je suis d'accord.. c'est voir l'impact, cela a été annoncé comme une suppression. En soi, il n'y a plus de Taxe Professionnelle, mais il y a derrière une usine à gaz assez impressionnante, d'ailleurs derrière, personne ne sait qui va payer, je crois que là-dessus..

Mme GRIBET : Si, si, c'est bon..

Mme GAUDRON : ...cela commence à se dégager un peu de façon.. lundi, j'étais à l'Assemblée Générale des commerçants non sédentaires, l'assemblée départementale, qui eux aussi ont commencé à comprendre que derrière ce discours de soi-disant suppression de taxe professionnelle, ont compris que derrière, ils allaient avoir des choses à payer. Ça commence à grincer des dents et puis, il y a des trucs absolument incroyables et je lisais que les radios locales maintenant allaient être mises à contribution et c'est effectivement incroyable... Je voulais juste dire que j'ai reçu,

comme beaucoup, une lettre de Madame Greff, députée, je crois que c'est la première fois qu'elle m'écrit, je ne sais pas ce qui se passe..

Mme GRIBET : Elle a écrit à tout le monde...

Mme GAUDRON : Voilà, c'est nouveau.. Une lettre de 3 pages pour expliquer tout le bien fondé de la suppression de la Taxe Professionnelle et à la fin on a un super tableau qui explique que pour les communes, il n'y a pas d'inquiétude, tout va bien et que les communes bénéficieront d'un niveau de ressources égale à... le problème, c'est que sur l'année, c'est une réalité et c'est pour cela... on va avoir petit à petit puisque l'Etat ne remboursera pas... .. c'est comme ça, on le sait bien, les choses ne suivent pas l'inflation et que petit à petit, les choses vont se dégrader, alors.. c'est la même chose d'ailleurs au niveau de la Communauté de Communes, on recommence, ce sont les mêmes discours, mais en terme d'emplois, quand on dit 1000 fois quelque chose qui est faux, ça devient une réalité... on donnera rendez-vous à Madame Greff, puisque comme M. Ehlinger.. pas trop quand même Monsieur Ehlinger...je pense qu'il faudra en 2012 assez vite rétablir les choses, parce que la dégradation, elle va se poursuivre au cours du temps et c'est bien le hic... c'est que au départ on n'est pas dans du court terme et malheureusement, trop souvent, le Gouvernement est dans le court terme et dans le très court terme. Nous, on agit sur du moyen terme, sur du long terme, on est sur des investissements qui sont dans la durée, on est élu pour 6 ans, donc on a des engagements à tenir et on voit que... au niveau du conseil communautaire, ce n'est pas possible comme ça de changer les règles en cours de match... ce qui arrive là, c'est grave.... c'est une attaque du système démocratique.. on est élu pour faire des choses et ... donc... à un moment donné, on n'est pas dans du... et je pense que.... on est dans une situation qui vraiment .. ce qui se passe dans les collectivités, on a eu des moments vraiment très forts.... à faire beaucoup de choses et là, on est en train de nous entraver et on nous fait porter des responsabilités qui ne sont pas les nôtres.

M. GUYON : Merci. Bernard Pegéot et puis Michel Gasiorowski

M. PEGEOT : Oui, moi je voudrais juste dire une chose à titre personnel. Je me sens un peu gêné ici, parce que moi, je suis comme vous, un élu local et je ne voudrais pas être considéré comme un parlementaire, je ne suis pas encarté et je ne voudrais pas que les erreurs que je partage avec vous, faites par ce que vous appelez l'Etat et que moi j'appelle Gouvernement, nous soit directement adressées. Je ne me sens pas du tout d'accord avec ce qui s'est passé, c'est-à-dire la suppression de la Taxe Professionnelle sans savoir exactement ce qu'on allait faire. Alors, s'il vous plaît, faites un petit effort pour ne pas faire en sorte que nous soyons responsables ou boucs émissaires à Amboise du Gouvernement, parce que, je ne partage pas, je parle à titre personnel, du tout tout ce qui est fait

M. GUYON : Les réponses que j'ai apportées, je les ai apportées à Et à Isabelle Gribet, c'est-à-dire aux gens qui... je n'ai pas de fusil !

M. EHLINGER : .. je suis comme vous, je crois, à ce niveau là, j'ai un souci aussi qui vous revient, c'est celui l'intérêt des collectivités dans lesquelles je suis et j'y suis depuis très longtemps.. j'ai vu des mécanismes des gouvernements en place qui m'ont quelquefois déplu et en fonction de la sensibilité des uns et des autres, on a forcément des interprétations différentes. Je voudrais juste dire aussi une petite minute sur ce que j'ai compris aussi avec Madame Gaudron, un truc qui m'est revenu sur la T.P., c'est qu'il y a quelque chose là dedans qui me paraît primordial et qui va sûrement changer parce que cela me paraît étonnamment injuste, c'est que, un certain nombre d'entreprises paient beaucoup de taxe professionnelle notamment pour les investissements alors que c'était une vraie pénalité pour eux et vous aviez un certain nombre, même un grand nombre de services qui payaient peu, qui faisaient des chiffres d'affaires énormes, qui gagnaient beaucoup d'argent et qui ne payaient rien et quelque part, qu'il y ait une modification là dedans me paraît une bonne chose et je crois que beaucoup de gens qui

étaient sur des entreprises et qui avaient des interventions plus industrielles ont vécu cela très mal dans le cadre de leur existence

Mme GRIBET : Il y en a beaucoup qui sont partis

M. EHLINGER : ...et je crois même que certains services subissent aujourd'hui la pression et...si maintenant.. on en a d'ailleurs profité un certain temps, on va être obligé d'aller un peu plus vers.. et ça, c'est pas plus mal..

Je pense aussi que la vigilance qu'il faut avoir, ça je suis d'accord aussi, parce que vous en avez parlé, c'est sur l'intérêt surtout, mais je crois que la constitution française de défendre l'économie financière des collectivités locales, ça c'est extrêmement important, je pense et comme il y a un conseil constitutionnel qui ne me paraît pas les bras ballants, je pense qu'il serait quand même vigilant là-dessus et nous aussi, c'est clair et puis un vœu sur la mutualisation et on parlait d'intercommunalité, je reste persuadé et j'espère que cela arrivera un jour la mutualisation des services entre les collectivités notamment le système intercommunal doit arriver un jour à une baisse de la contribution des contribuables locaux, sinon je ne comprendrai jamais pourquoi on a voulu ça

M. GUYON : Ne rêvons pas, en attendant l'averse. On en reparlera. Michel Gasiorowski et ensuite Eric Degenne

M. GASIOROWSKI : Oui, simplement, je voulais intervenir parce que hier soir, nous avons eu une commission et nous avons parlé avec les services des travaux qui seront proposés au Budget en février et je voulais dire à mes collègues qui étaient à la commission que ce matin, j'ai eu la Maire de Nazelles qui m'a confirmé qu'elle allait participer à moitié des travaux de la rue Sadi Carnot. Voilà rectifiée la réunion d'hier soir. C'est clair, par téléphone, ils paieront la moitié

M. GUYON : Eric Degenne

M. DEGENNE : Je voudrais réagir aux propos de Monsieur Ehlinger et de Madame Gribet qui vont... d'abord les propos de Monsieur Ehlinger, à l'entendre, la crise est finie

M. EHLINGER : Certainement pas, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit

M. DEGENNE : C'est ce que j'ai compris ou alors, vous avez dit...

M. EHLINGER : ... j'ai dit la crise est sévère surtout pour les plus démunis, ça va continuer, mais que c'était tout juste moins fort actuellement que dans les autres pays d'Europe

M. DEGENNE : J'ai senti un optimisme de votre part

M. EHLINGER : Je ne suis pas bête

M. DEGENNE : J'ai eu le sentiment à vous écouter que c'était ça. Alors excusez-moi, si j'ai mal perçu vos propos mais j'ai l'impression qu'avec les réformes envisagées sur la Taxe Professionnelle sur les collectivités mille feuilles, que cela va aller mieux demain et ce sentiment, il n'est pas partagé par la majorité des élus, malheureusement, il n'est pas partagé.. vous dites que le problème est réglé.. la réforme est mise en place au 1^{er} janvier 2010

Mme GRIBET : Qui a dit que le problème était réglé ? Personne

M. DEGENNE : Si, pour la taxe professionnelle

Mme GRIBET : On a dit qu'on avait les dernières informations. Cela ne veut pas dire que c'est réglé. On sait très bien qu'il y a une compensation sur 2010, mais après on ne sait pas, on ne va pas dire que c'est réglé ! Ecoutez, on est des élus, on est responsable ! On ne va pas aller raconter que c'est terminé et que c'est réglé alors que pour le moment, on est dans une transition.

M. DEGENNE : Je suis désolé, mais vous vous êtes mal exprimé et j'ai compris que....

Mme GRIBET : Vous m'avez mal compris, mais ce n'est pas la première fois !

M. DEGENNE : Mais je sais bien et en plus, je suis d'accord avec la moitié de vos propos de ce que vous avez dit sur...

M. GUYON : Tu es rassuré maintenant que Madame Gribet a dit que ..

Mme GRIBET : On est en plein dedans et ce ne sera certainement pas fini en 2010

M. DEGENNE : J'avais l'impression à vous entendre, notamment Monsieur Ehlinger, qu'il y avait un discours d'optimisme, béat, exactement.... Non, mais je ne parle pas de vous, Madame Gribet

Mme GRIBET : Mais, Monsieur Ehlinger n'est pas béat non plus

M. EHLINGER : Je pars d'un principe simple. J'écoute et je regarde ce qui se passe. Je n'ai pas de raison de croire plus quelqu'un qui est pessimiste que quelqu'un qui est optimiste. Je regarde aussi ce qui se passe. Les assurances qui ont été données sur 2010 semblent être tenues.... Les promesses qui sont faites sur 2011, pour l'instant, ce sont des promesses... J'ose espérer que les ... sont sérieux.... Moi, je ne fais pas de procès d'intention. Si en 2011, je constate que ces promesses ne sont pas tenues... je suis assez grand pour le dire, mais pour l'instant, je prends acte de ce qui est dit et je prends acte que je ne fais pas de procès d'intention... j'attends de voir et pour l'instant, on nous dit et on nous écrit que les choses seront compensées au centime près, j'en prends acte. 2010, c'est le cas, on ne nous a pas trompé, 2011, on ne sait pas, si ce n'est pas le cas, je le dirai, si c'est le cas, et bien, vous me direz que j'ai eu raison... je crois que quelque part.. le problème de déficit.. 50 ou 40 ans... même aujourd'hui, quand vous faites des travaux... territoriales.. pour la commune..... vous investissez, vous faites quelque chose, mais vous n'avez pas le résultat demain... mais pas après on verra.. on se retrouvera pour les....

M. DEGENNE : Mais les prévisions 2010, quand ils annoncent que les déficits budgétaires vont être d'une certaine somme, et qu'au bout de 5 fois.. ils annoncent, à chaque fois que ça augmente, les prévisions des déficits budgétaires.. les prévisions économiques, ils sont complètement irréalistes, ils sont complètement à côté de la plaque. Donc, je voulais revenir aussi deux secondes sur les propos de Madame Gribet concernant la crise qui dédouanerait l'Etat de ne pas compenser la surcharge de.. mais si, c'est ce que vous avez dit..

Mme GRIBET : Non, non décidément, vous prenez... et vous les mettez à votre sauce !

M. DEGENNE : Vous avez dit...

Mme GRIBET : J'ai dit effectivement qu'il y avait des transferts qui n'ont pas été faits, j'ai dit qu'il ne fallait pas méconnaître non plus l'impact de la crise financière sur les collectivités, dans du temps de gel de l'économie ... vers l'immobilier et que cela avait impacté les budgets des conseils généraux, notamment celui d'Indre et Loire en ce qui concerne les droits de mutation puisque Monsieur le Maire, je parle sous votre contrôle, je crois que c'est entre 20 et 30 millions d'euros qu'il y a de moins cette année sur ce

point là ! Je n'ai pas dédouané en ce qui concerne... ! J'ai dit qu'il y a d'autres impacts que les impacts des dotations. C'est tout !

M. GUYON : Alors, je vais donner mon avis qui n'est pas forcément un avis d'expert... Je voudrais dire que .. un peu pour apporter de l'eau à mon moulin, Madame Gribet, que la baisse des droits de mutation n'est pas la seule responsable des difficultés financières des conseils généraux. Je ne veux pas dire que c'est peanuts au regard des compétences transférées non compensées, mais c'est quand même beaucoup moins important que les compétences qui ont été transférées par l'Etat..

Mme GRIBET : Je n'ai pas dit que c'était...

M. GUYON : Cela a été ajouté, mais ce n'est pas...

Mme GRIBET : Cela a été ajouté parce que chaque collectivité comme vous avez l'habitude de le dire ...

M. GUYON : Exactement

Mme GRIBET : ..et donc, à partir de ce moment là, elle est impactée au même titre que tout le monde par le ralentissement carabinée de l'économie... C'est tout

M. DEGENNE : Je voulais juste rajouter que je suis ravi que vous ayez pu éclaircir vos propos, parce que pour moi ce n'était pas clair, le fait.. quand vous vous êtes exprimé, on avait le sentiment que la crise avait accentuée le problème des finances des conseils généraux.... je suis content que vous ayez précisé parce que honnêtement, ce n'était pas clair

Mme GRIBET : Je suis ravie que vous ayez...

M. GUYON : Isabelle Gaudron et Françoise Dupont

Mme GAUDRON : ..je voulais dire que l'impact de cette réforme n'est pas de même nature selon les collectivités. On a voté le budget du Conseil Régional et par contre, l'impact est vraiment très fort sur les régions, je crois d'ailleurs même que nous sommes les plus gros perdants sur la réforme puisque l'on a déjà une baisse de 11 millions d'euros de recettes en moins. C'est dire que là, on n'a pas attendu 2011 ou 2012 pour voir la dégradation. Déjà sur le budget 2010, elle est là et quand je dis ça, ce n'est pas un souci bien sûr au niveau du budget de la Région, mais bien sûr, ça impacte, ce que disait Christian Guyon, tout à l'heure, ça impacte aussi parce que la Région est une collectivité qui redistribue beaucoup aux autres collectivités notamment via les contrats de Pays ou les contrats villes moyennes, et c'est vrai que ça va forcément impacter sur les autres collectivités, donc je crois qu'on doit tous rester solidaires, parce qu'on voit bien qu'à un moment donné, on est tous perdants dans l'histoire

M. GUYON : Juste une parenthèse et après, je donne la parole à Françoise Dupont, au niveau de la taxe professionnelle, il y a une bonne opération pour l'Etat, c'est que quand la Taxe était prélevée par les Collectivités, il y avait des exonérations qui étaient compensées par l'Etat, maintenant l'Etat ne compense plus.

M. EHLINGER : On était quand même dans une situation absolument étrange, le coût pour l'Etat était plus cher que ce que les collectivités récupéraient. Les transferts de l'Etat en compensation étaient plus importants que la taxe professionnelle elle-même qui était touchée par les collectivités. Il est clair que cette anomalie là n'était pas possible sur très, très longtemps. Au fur et à mesure que ... était compensé par les compensations... à l'époque, ...ils étaient financés et pris en charge par l'Etat. J'ai eu une mission d'ailleurs, ... financière des collectivités... mais en fin de compte, aussi, quelque chose qui ne ressemblait plus à une taxe. Donc quelque part, qu'il y ait des

ajustements, ça paraît logique.. après on peut débattre sur le bien-fondé de la façon de le faire

M. GUYON : Françoise Dupont.

Mme DUPONT : Oui, une petite précision par rapport à la Taxe Professionnelle et à la taxation des investissements des entreprises. Je pense que tout le monde sait qu'il y a des plafonnements qui sont pris en charge par l'Etat et ce sont des plafonnements par rapport à la Valeur ajoutée de 3,5 %, donc les entreprises....

Mme GRIBET : loi de finances 2005

Mme DUPONT : Donc, les entreprises ne supportent pas toute la taxation sur les investissements qu'elles font. On ne l'entend jamais, cela

M. EHLINGER :

M. GUYON : On ne va pas relancer un débat là-dessus. Quand l'Etat a besoin d'argent, ... et le bouclier fiscal de 14 milliards 900 millions d'exonérations pour ceux qui ne sont pas à la rue, là, il y a moyen un débat national.. quand je serai candidat aux législatives, on en parlera !

DELIBERATION

Le Circulaire préfectorale du 16 Mars 1993 prévoit que le Débat d'Orientations Budgétaires doit donner lieu à délibération qui consiste à prendre acte de la tenue du débat.

De ce fait, en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, a eu lieu, ce jour, Salle du Conseil Municipal, un débat sur les orientations budgétaires du Budget de la Ville d'Amboise 2010.

Débat d'Orientations Budgétaires - Budget de l'Eau 2010

M. GUYON : Débat d'Orientations Budgétaires sur le Budget de l'Eau. Je donne la parole à Daniel André.

M. ANDRÉ : Comme pour le budget principal et en application du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget de l'eau est organisé au seuil de la nouvelle année.

Disposer d'une eau de qualité, inciter à une meilleure utilisation de la ressource, maîtriser son prix et organiser son partage sont autant d'objectifs qui animent le débat autour du domaine de l'eau, au niveau national comme au niveau local.

Le territoire d'Amboise est situé en Zone de Répartition des Eaux (zone où il existe un déséquilibre entre la ressource et les usages de l'eau) et à ce titre, une réflexion sur la tarification a été effectuée en 2009 afin de répondre aux exigences de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) qui s'applique depuis le 1^{er} janvier. Il en découle notamment :

- un paiement des factures d'eau par les collectivités locales, dont la Ville ;
- l'augmentation du poste « fonds de renouvellement » du prestataire à la Ville, qui permet d'abonder le budget de l'eau de la Ville ;
- la modification de la tarification de l'eau, le prix étant désormais uniforme et non plus dégressif, afin d'inciter à une meilleure rationalisation de la ressource.

L'ensemble de ces dispositions doit permettre la réalisation de travaux de restructuration et de renouvellement du réseau en vue d'assurer aux Amboisiens et au territoire une alimentation en eau rationalisée et sécurisée.

Pour 2010, le budget s'attachera à répondre, pour les travaux neufs, au programme suivant :

- poursuite de l'élimination des branchements plomb, notamment rue Beaubrun (pour 40 000 € environ) ;
- fin du programme de sécurisation de la qualité bactériologique de l'eau par l'installation de systèmes de désinfection (pour 20 000 € environ) ;
- gros entretien des unités de production. Est envisagé en 2010 un programme important sur la bache des Violettes : sécurisation de la structure (25 000 €) et réhabilitation des canalisations existantes dans le puits sous cette bache (200 000 € environ) ;
- lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour travaux sur 2010/2011 (40 000 € prévus en 2010) ;
- petits travaux divers.

Le budget global devrait être de l'ordre de 360 000 € avant une montée en charge prévue dès 2011 à hauteur de 500 000 € par an.

Ce budget annexe a pour recettes :

- la surtaxe communale des habitants d'Amboise et des communes voisines auxquelles nous revendons de l'eau « en gros »,
- le fonds de renouvellement, en augmentation de 150 000 € environ après la renégociation du contrat avec le délégataire,
- le reversement par Val d'Amboise du coût de facturation de l'assainissement (lié à l'édition d'une facture unique),

Pour financer ces investissements, la Ville ne devrait pas avoir besoin d'emprunter en 2010. En effet, les nouvelles recettes issues de la renégociation additionnées à nos résultats antérieurs (de l'ordre de 180 000 €) suffiront à faire face à ces dépenses.

M. GUYON : Des observations ? Oui, Bernard Pegeot

M. PEGEOT : Oui, il avait question à un moment donné, l'année dernière de créer un groupe de travail pour l'eau au niveau local. Où est-ce qu'on en est ?

M. ANDRÉ : On ne l'a pas mis en place, mais on pourrait le faire pour travailler sur la programmation des différentes.. parce que, effectivement, la minorité n'est pas représentée dans notre...

M. GUYON : Tu as carte blanche

M. ANDRÉ : D'accord.

M. EHLINGER : Une question. Il est marqué « en effet, les nouvelles recettes issues de la renégociation additionnées à nos résultats antérieurs de l'ordre de 180 000 € suffiront à faire face à ces dépenses en 2010 ». Est-ce que cela veut dire qu'il y aura des coûts supplémentaires à partir de 2011 ?

M. ANDRÉ : Non, il y aura un emprunt

M. GUYON : Il n'y aura pas d'augmentation. Les négociations se sont bien passées. Ils ont été compréhensifs. On peut considérer que vous avez eu toutes les informations sur le Budget de l'Eau ?

DELIBERATION

Le Circulaire préfectorale du 16 Mars 1993 prévoit que le Débat d'Orientations Budgétaires doit donner lieu à délibération qui consiste à prendre acte de la tenue du débat.

De ce fait, en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, a eu lieu, ce jour, Salle du Conseil Municipal, un débat sur les orientations budgétaires du Budget annexe de l'Eau 2010.

Ouverture de crédits sur programme d'investissement 2010 avant le vote du Budget Primitif 2010

M. GUYON : Ouverture de crédits sur programme d'investissement 2010. Chantal Alexandre.

Mme ALEXANDRE : Conformément à la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, modifiant le 1^{er} alinéa de l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, et à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder en autorisation de programme d'investissement à l'inscription de certains crédits avant le vote du Budget Primitif 2010, afin d'assurer la continuité du service public.

Il convient donc de procéder à des ouvertures de crédits sans attendre le vote du Budget Primitif 2010 qui doit intervenir le 25 février 2010.

Les opérations et crédits concernés sont les suivants :

Chapitre	article	fonction	opération	montant	objet
21	21538	814	128	18 400,00	Autres réseaux
21	2151	822	151	5 300,00	Travaux la Verrerie
21	2138	95		9 000,00	Autres constructions
21	2151	822	302	75 000,00	Réseaux de voirie
total du chapitre 21				107 700,00	
23	2313	421	103	53 600,00	Travaux ALSH
23	2313	324	106	150 000,00	Travaux Eglise Saint Florentin
23	2313	321	134	300 000,00	Travaux Médiathèque
23	2313	020	121	9 600,00	Travaux Hôtel de ville
23	2313	020	152	37 200,00	Travaux diagnostic sécurité
23	2313	831	143	1 900,00	Travaux bassin rétention
23	2313	822	131	15 900,00	Travaux revêtement
23	2313	822	149	9 000,00	Travaux rue Grégoire de Tours
total du chapitre 23				577 200,00	
TOTAL GENERAL				684 900,00	

Compte tenu de l'importance de ces opérations d'investissement, il est proposé de procéder à ces ouvertures de crédits pour un montant total de 684 900 €.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Des questions ? Je mets aux voix

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Conformément à la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, modifiant le 1^{er} alinéa de l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, et à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder en autorisation de programme d'investissement à l'inscription de certains crédits avant le vote du Budget Primitif 2010, afin d'assurer la continuité du service public.

Il convient donc de procéder à des ouvertures de crédits sans attendre le vote du Budget Primitif 2010 qui doit intervenir le 25 février 2010.

Les opérations et crédits concernés sont les suivants :

Chapitre	article	fonction	opération	montant	objet
21	21538	814	128	18 400,00	Autres réseaux
21	2151	822	151	5 300,00	Travaux la Verrerie
21	2138	95		9 000,00	Autres constructions
21	2151	822	302	75 000,00	Réseaux de voirie
total du chapitre 21				107 700,00	
23	2313	421	103	53 600,00	Travaux ALSH
23	2313	324	106	150 000,00	Travaux Eglise Saint Florentin
23	2313	321	134	300 000,00	Travaux Médiathèque
23	2313	020	121	9 600,00	Travaux Hôtel de ville
23	2313	020	152	37 200,00	Travaux diagnostic sécurité
23	2313	831	143	1 900,00	Travaux bassin rétention
23	2313	822	131	15 900,00	Travaux revêtement
23	2313	822	149	9 000,00	Travaux rue Grégoire de Tours
total du chapitre 23				577 200,00	
TOTAL GENERAL				684 900,00	

Compte tenu de l'importance de ces opérations d'investissement, il est proposé de procéder à ces ouvertures de crédits pour un montant total de 684 900 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

* Accepte cette proposition.

Versement d'avance de paiement pour la subvention donnée à une association locale en 2010

M. GUYON : Daniel Duran pour le versement d'avance de paiement pour la subvention donnée à une association locale.

M. DURAN : Les dossiers de demande de subvention présentés par les associations amboisiennes qui, après instruction, apparaissent complets, peuvent ouvrir droit à une avance s'élevant au maximum à 50% du montant de la subvention prévue au budget de la ville.

Dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2010, il est proposé d'allouer une avance de subvention de 2 500 euros à déduire des sommes qui seront déterminées à l'annexe IV B1.6 du Budget Primitif 2010 de la Ville d'Amboise à :

Article 6574.0252

>> Orchestre d'Harmonie d'Amboise	2 500 Euros
-----------------------------------	-------------

Acceptez-vous cette proposition ?

Mme GRIBET : Il y a une raison particulière ?

M. DURAN : Parce que l'harmonie tous les mois paie le chef d'orchestre donc, quand ils paie.. l'harmonie n'a pas de budget d'octobre à juin.. partie ... tous les mois, le chef s'en va et pour pouvoir...

Mme ALEXANDRE : Ils avaient une trésorerie suffisante jusqu'à présent qui leur permettait d'amortir..

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Les dossiers de demande de subvention présentés par les associations amboisiennes qui, après instruction, apparaissent complets, peuvent ouvrir droit à une avance s'élevant au maximum à 50% du montant de la subvention prévue au budget de la ville.

Dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2010, il est proposé d'allouer une avance de subvention de 2 500 euros à déduire des sommes qui seront déterminées à l'annexe IV B1.6 du Budget Primitif 2010 de la Ville d'Amboise à :

Article 6574.0252

> > Orchestre d'Harmonie d'Amboise 2 500 Euros

Le Conseil Municipal, après délibération,

* Accepte cette proposition.

Déclassement du bâtiment abritant le bar de l'Ile d'Or et du terrain de mini golf.

M. GUYON : Déclassement du bâtiment abritant le bar de l'Ile d'Or et du terrain de mini-golf. Claude Michel.

M. MICHEL : La politique touristique d'Amboise fait partie intégrante de sa démarche économique.

Le bar de l'Ile d'Or et le mini golf situés sur la parcelle H 73 ont concouru au service public dans le cadre d'une délégation de service public visant à assurer l'animation et le développement touristique de la Commune.

Aux termes de la convention, en septembre 2009, un bilan de la délégation de service public a été dressé.

Il a été constaté que ce mode de gestion n'était pas viable économiquement pour un délégataire, notamment en raison de la saisonnalité de l'ouverture du bar et du mini golf, du 1^{er} mai au 30 septembre.

En outre, il apparaît aujourd'hui que l'initiative privée répond pleinement à la demande des touristes en proposant des lieux de restauration et de détente. Aucune circonstance particulière de lieu ou de temps ne justifie plus l'intervention de la Commune, ni un intérêt public local.

Au vu de ces éléments, il est envisagé de désaffecter la parcelle d'environ 3000 m² sur laquelle s'étend le parcours du mini golf ainsi que le bâtiment abritant le bar de l'Ile d'Or, composé d'un hall d'entrée, d'une salle de bar, d'un office de bar, d'un arrière office, d'un local à vocation d'épicerie, d'une salle de jeux, d'une réserve, de sanitaires pour le public et le personnel et de combles aménagés, et de procéder à leur déclassement puisqu'ils ne répondent plus aux critères de la domanialité publique.

En conséquence, il vous est proposé d'accepter le déclassement du bâtiment abritant le bar de l'Ile d'Or ainsi que celui de la partie de parcelle sur laquelle s'étend le parcours de mini golf, qui se trouveront ainsi intégrés dans le domaine privé de la Commune.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Oui ?

M. EHLINGER : Je comprends que effectivement, il y ait des problèmes de gestion pour un délégataire, cela paraît assez évident, juste une question, est-ce que l'arrivée éventuelle de campeurs à des heures difficiles, est-ce qu'il y aura quelque chose de rapide ? de quoi se ravitailler s'ils arrivent très, très tard ? de la restauration... ?

M. GUYON : En dehors des heures des repas, c'est ça ? Je pense que tant que le bar sera ouvert, ils pourront trouver de quoi se restaurer

M. EHLINGER : Donc, le bar restera ?

M. GUYON : Oui

Mme ROQUEL :

M. GUYON : Ah le déclassement ? Alors voilà... il sera en gestion privé, c'est-à-dire que dans un premier temps, on fera un bail. .. je crois que tout le monde sait que dans un délégation de service public, pour enlever le marché, les gens mettaient dans l'enveloppe une somme qu'ils n'étaient pas certains de pouvoir acquitter, parce que le dernier, c'était à 13 000 €. s'il n'avait tenu qu'à moi.. avant la fin de la saison, on aurait arrêté. Il y a des gens qui sont faits pour ça et d'autres pas, c'est clair. Donc, en le mettant en bail commercial, on n'a pas intérêt non plus à plomber le gars qui va exploiter cela dès le départ. L'intérêt de la Ville, c'est que ça fonctionne.. il y aura toujours de la restauration et il y aura la possibilité, n'étant plus en délégation de service public, d'avoir une ouverture bien plus large, il ne sera pas tenu par les horaires d'ouverture du camping. Il pourra s'installer dans le domaine concurrentiel par rapport aux autres... et on sort du domaine public de la commune uniquement la partie bâtiment et le mini-golf. La terrasse reste dans le domaine public.

Mme ROQUEL : Le mini-golf sera exploité par quelqu'un d'autre ou par le même ?

M. GUYON : Le même. Je mets aux voix

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La politique touristique d'Amboise fait partie intégrante de sa démarche économique. Le bar de l'Ile d'Or et le mini golf situés sur la parcelle H 73 ont concouru au service public dans le cadre d'une délégation de service public visant à assurer l'animation et le développement touristique de la Commune.

Aux termes de la convention, en septembre 2009, un bilan de la délégation de service public a été dressé. Il a été constaté que ce mode de gestion n'était pas viable économiquement pour un délégataire, notamment en raison de la saisonnalité de l'ouverture du bar et du mini golf, du 1^{er} mai au 30 septembre.

En outre, il apparaît aujourd'hui que l'initiative privée répond pleinement à la demande des touristes en proposant des lieux de restauration et de détente. Aucune circonstance particulière de lieu ou de temps ne justifie plus l'intervention de la Commune, ni un intérêt public local.

Au vu de ces éléments, il est envisagé de désaffecter la parcelle d'environ 3000 m² sur laquelle s'étend le parcours du mini golf ainsi que le bâtiment abritant le bar de l'Ile d'Or, composé d'un hall d'entrée, d'une salle de bar, d'un office de bar, d'un arrière office, d'un local à vocation d'épicerie, d'une salle de jeux, d'une réserve, de sanitaires pour le public et le personnel et de combles aménagés, et de procéder à leur déclassement puisqu'ils ne répondent plus aux critères de la domanialité publique.

En conséquence, il est proposé d'accepter le déclassement du bâtiment abritant le bar de l'Ile d'Or ainsi que celui de la partie de parcelle sur laquelle s'étend le parcours de mini golf, qui se trouveront ainsi intégrés dans le domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération,

* Accepte cette proposition.

Désignation de délégués locaux au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

M. GUYON : Désignation de délégués au CNAS. Eric Degenne.

M. DEGENNE : La Ville d'Amboise a décidé de faire bénéficier le personnel communal des dispositifs d'action sociale mis en œuvre par le C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) à compter du 1^{er} janvier 2010. La Ville va ainsi abonder la subvention à l'APECA (Association du Personnel Communal d'Amboise) pour que celle-ci puisse adhérer au C.N.A.S.

Les statuts du C.N.A.S. prévoient la désignation d'un élu municipal.

Il est proposé de désigner :

Monsieur Michel NYS

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Pas de questions ? Je mets aux voix

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La Ville d'Amboise a décidé de faire bénéficier le personnel communal des dispositifs d'action sociale mis en œuvre par le C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) à compter du 1^{er} janvier 2010. La Ville va ainsi abonder la subvention à l'APECA (Association du Personnel Communal d'Amboise) pour que celle-ci puisse adhérer au C.N.A.S.

Les statuts du C.N.A.S. prévoient la désignation d'un élu municipal.

Il est proposé de désigner :

Monsieur Michel NYS

Le Conseil Municipal, après délibération,

Accepte cette proposition.

Enfouissement du Réseau France Télécom - Rue Beaubrun

M. GUYON : Enfouissement des réseaux, rue Beaubrun. Michel Gasiorowski.

M. GASIOROWSKI : Tout d'abord, je pense que tout le monde sait où est la rue Beaubrun. Une rue qui est perpendiculaire.. et le pourquoi de l'enfouissement des réseaux France Télécom, c'est que dans le contexte, GRDF se doit, dans le cahier des charges, de renouveler et d'entretenir les réseaux. Donc, il y a une canalisation de cuivre à changer et c'est pourquoi, connaissant la largeur de la rue, il est nécessaire de refaire tous les réseaux qui se trouvent à l'intérieur.

Située en limite du secteur sauvegardé, la rue Beaubrun est une voie typique des centres-villes anciens, étroite et bordée d'un patrimoine bâti riche et dense. Une requalification de différents réseaux (et notamment France Télécom, EDF et éclairage public) est nécessaire pour les résidents de cette voie.

Au vu de la qualité du site, la Ville d'Amboise souhaite que cette réhabilitation de réseau s'effectue par enfouissement, notamment pour les réseaux de France Télécom.

Ces travaux constituent en effet une opportunité d'amélioration de la qualité esthétique de cette rue.

Après étude par le concessionnaire de la faisabilité de cet enfouissement, il en ressort que la Ville, conformément à la loi n°2004-575 pour la confiance dans l'économie numérique et l'article L.2224.35 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit financer une partie des travaux.

Les participations de la Ville et de France Télécom s'élèvent à :

- ♦ pour la Commune : 36 741 €
- ♦ pour France Télécom : 5 034 €

- * Approuvez-vous le projet de dissimulation du réseau France Télécom rue Beaubrun ?
- * Autorisez-vous le Maire à signer le devis adressé par France Télécom pour que cette opération soit inscrite dans ses programmes budgétaire et de travaux ?

Dans un prochain conseil, on votera les subventions pour l'éclairage public.

M. GUYON : Oui, et le montant total des travaux EDF/France Télécom ?

M. GASIOROWSKI : EDF, c'est gratuit. Par contre, le devis est en cours de d'élaboration....

M. GUYON : Je pensais que...

M. GASIOROWSKI : EDF, c'est gratuit et ce n'est pas négligeable.

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Située en limite du secteur sauvegardé, la rue Beaubrun est une voie typique des centres-villes anciens, étroite et bordée d'un patrimoine bâti riche et dense. Une requalification de différents réseaux (et notamment France Télécom, EDF et éclairage public) est nécessaire pour les résidents de cette voie.

Au vu de la qualité du site, la Ville d'Amboise souhaite que cette réhabilitation de réseau s'effectue par enfouissement, notamment pour les réseaux de France Télécom. Ces travaux constituent en effet une opportunité d'amélioration de la qualité esthétique de cette rue.

Après étude par le concessionnaire de la faisabilité de cet enfouissement, il en ressort que la Ville, conformément à la loi n°2004-575 pour la confiance dans l'économie numérique et l'article L.2224.35 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit financer une partie des travaux.

Les participations de la Ville et de France Télécom s'élèvent à :

- ♦ pour la Commune : 36 741 €
- ♦ pour France Télécom : 5 034 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- * Approuve le projet de dissimulation du réseau France Télécom rue Beaubrun,
- * Autorise le Maire à signer le devis adressé par France Télécom pour que cette opération soit inscrite dans ses programmes budgétaire et de travaux.

Plan de désherbage communal

M. GUYON : Dominique Berdon pour le désherbage communal

M. BERDON : En matière de développement durable, la Municipalité a fait le choix de mettre en œuvre une démarche globale d'Agenda 21 – Programme d'action pour le 21^{ème} siècle. Mais les actions de fond doivent être lancées sans attendre, notamment pour ce qui concerne l'impact environnemental des produits phytosanitaires utilisés pour le désherbage.

La Municipalité a donc décidé la réalisation d'une étude de plan de désherbage communal, qui vise à dresser le bilan des pratiques phytosanitaires de la commune et à en étudier l'impact sur le milieu naturel.

Elle constitue un outil d'aide à la décision afin d'envisager la mise en œuvre de techniques alternatives.

Le montant de cette étude, réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, s'élève à 7 900 euros (imputation budgétaire 617 ligne 823).

Autorisez-vous le Maire à rechercher les subventions aux taux les plus élevés auprès des différents organismes pouvant intervenir dans ce projet (notamment l'Agence de l'Eau Loire Bretagne), et à signer toutes les pièces afférentes au dossier ?

M. GUYON : Bernard Pegéot

M. PEGEOT : Ça va concerner les services municipaux ? Est-ce que vous envisagez de diffuser les résultats de l'étude aux particuliers pour qu'ils aillent dans le même sens ?

M. GUYON : Il n'y a pas de contre-indications.

M. BERDON : ... communication

M. PEGEOT : ..si c'est bien fait au niveau des services...

M. GUYON : Il faut d'abord regarder l'étude quand elle va arriver, voir si c'est vulgarisable parce que si c'est très technique..

Mme GRIBET : Vous pourrez peut-être en faire une synthèse

M. PEGEOT : Il va y avoir .. sur les produits phytosanitaires.... et si j'achète 50 l de produits qui ne sont pas....

M. GUYON : Je pense que c'est quelque chose qui me paraît....

M. PEGEOT : ..cela pourrait faire l'objet éventuellement d'une conférence... et d'un article dans le journal

M. GUYON : ... pendant la semaine du Développement Durable..

M. BERDON :le but de l'étude est de déterminer... au départ, on va essayer d'arriver à zéro utilisation de produits phytosanitaires... et moralité, il y a différents traitements....

M. PEGEOT...

M. BERDON :... mais pourquoi pas, attendre que

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

DELIBERATION

En matière de développement durable, la Municipalité a fait le choix de mettre en œuvre une démarche globale d'Agenda 21 – Programme d'action pour le 21^{ème} siècle.

Mais les actions de fond doivent être lancées sans attendre, notamment pour ce qui concerne l'impact environnemental des produits phytosanitaires utilisés pour le désherbage.

La Municipalité a donc décidé la réalisation d'une étude de plan de désherbage communal, qui vise à dresser le bilan des pratiques phytosanitaires de la commune et à en étudier l'impact sur le milieu naturel.

Elle constitue un outil d'aide à la décision afin d'envisager la mise en œuvre de techniques alternatives.

Le montant de cette étude, réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, s'élève à 7 900 euros (imputation budgétaire 617 ligne 823).

Le Conseil Municipal, après délibération,

Autorise le Maire à rechercher les subventions aux taux les plus élevés auprès des différents organismes pouvant intervenir dans ce projet (notamment l'Agence de l'Eau Loire Bretagne), et à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Convention relative à la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée sur le territoire de la ville d'Amboise

M. GUYON : Je donne la parole à Karine Roy pour la convention relative à la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée sur le territoire de la Ville d'Amboise

Mme ROY : Depuis 2007, la Ville d'Amboise a souhaité intégrer la politique de la ville, par la signature d'un CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale). Il s'agit de permettre aux quartiers relevant de cette politique de réduire leurs écarts socio-économiques avec l'ensemble de la commune et du canton. Depuis de nombreuses années, il est apparu indispensable, en complément de l'intervention des acteurs sociaux, associations de quartiers et médiateurs, de prévoir la présence sur le terrain d'éducateurs de rue, avec pour mission l'accompagnement et la socialisation d'adolescents et de pré-adolescents dits « en marge ».

La convention ci-jointe a pour objet d'organiser le partenariat entre le Conseil Général d'Indre-et-Loire et la Ville d'Amboise afin de mettre en œuvre des actions de prévention spécialisée ; compétence départementale que le Conseil Général exerce en régie directe depuis le 1er janvier 2010. La prévention spécialisée prévoit le déploiement d'éducateurs de rue sur le Département. Ces derniers exercent des missions utiles à la cohésion sociale. Formés à la rencontre sur le terrain, ils tissent une relation de confiance avec les jeunes pour leur apporter des repères sociaux d'intégration et initier des projets porteurs.

Le but de ce partenariat est de :

- partager un diagnostic sur les difficultés locales en termes de territoire et de public,
- s'informer mutuellement, s'il en est besoin, sur les moyens disponibles : personnels, dispositifs, structures,
- définir quelques priorités d'actions communes dans le respect des compétences de chaque collectivité : actions collectives de prévention.

A Amboise, les quartiers d'intervention concernés sont ceux qui sont identifiés prioritaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à savoir :

- la ZUS (Zone Urbaine Sensible) de La Verrerie
- le NQP (Nouveau Quartier Prioritaire) de Malétrenne/Plaisance.

Une évolution des secteurs d'intervention sera possible en fonction des difficultés sociales qui pourraient être repérées.

La ville d'Amboise s'engagera à mettre à disposition du Conseil Général un local équipé au sein de chaque quartier.

La contribution financière totale annuelle de la Ville d'Amboise s'élèvera à 20 % du coût global du dispositif développé à Amboise (montant déterminé à partir des dépenses constatées au 31/12/N-1 par les deux collectivités). Elle comprendra d'une part, la valorisation de la mise à disposition des locaux visés ci-dessus ainsi que leur entretien et, d'autre part, le cas échéant, un complément versé chaque année au Conseil Général avant le 31 juillet N sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

La convention prendra effet à compter de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2010. Elle est renouvelable deux fois par reconduction expresse, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Autorisez-vous le Maire à signer la convention ci-jointe ?

M. GUYON : Merci. Je mets aux voix

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Depuis 2007, la Ville d'Amboise a souhaité intégrer la politique de la ville, par la signature d'un CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale). Il s'agit de permettre aux quartiers relevant de cette politique de réduire leurs écarts socio-économiques avec l'ensemble de la commune et du canton. Depuis de nombreuses années, il est apparu indispensable, en complément de l'intervention des acteurs sociaux, associations de quartiers et médiateurs, de prévoir la présence sur le terrain d'éducateurs de rue, avec pour mission l'accompagnement et la socialisation d'adolescents et de pré-adolescents dits « en marge ».

La convention ci-jointe a pour objet d'organiser le partenariat entre le Conseil Général d'Indre-et-Loire et la Ville d'Amboise afin de mettre en œuvre des actions de prévention spécialisée ; compétence départementale que le Conseil Général exerce en régie directe depuis le 1er janvier 2010. La prévention spécialisée prévoit le déploiement d'éducateurs de rue sur le Département. Ces derniers exercent des missions utiles à la cohésion sociale. Formés à la rencontre sur le terrain, ils tissent une relation de confiance avec les jeunes pour leur apporter des repères sociaux d'intégration et initier des projets porteurs.

Le but de ce partenariat est de :

- * partager un diagnostic sur les difficultés locales en termes de territoire et de public,
- * s'informer mutuellement, s'il en est besoin, sur les moyens disponibles : personnels, dispositifs, structures,
- * définir quelques priorités d'actions communes dans le respect des compétences de chaque collectivité : actions collectives de prévention.

A Amboise, les quartiers d'intervention concernés sont ceux qui sont identifiés prioritaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à savoir :

- la ZUS (Zone Urbaine Sensible) de La Verrerie
- le NQP (Nouveau Quartier Prioritaire) de Malétrenne/Plaisance.

Une évolution des secteurs d'intervention sera possible en fonction des difficultés sociales qui pourraient être repérées.

La ville d'Amboise s'engagera à mettre à disposition du Conseil Général un local équipé au sein de chaque quartier.

La contribution financière totale annuelle de la Ville d'Amboise s'élèvera à 20 % du coût global du dispositif développé à Amboise (montant déterminé à partir des dépenses constatées au 31/12/N-1 par les deux collectivités). Elle comprendra d'une part, la

valorisation de la mise à disposition des locaux visés ci-dessus ainsi que leur entretien et, d'autre part, le cas échéant, un complément versé chaque année au Conseil Général avant le 31 juillet N sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

La convention prendra effet à compter de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2010. Elle est renouvelable deux fois par reconduction expresse, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération,

* Autorise le Maire à signer la convention ci-jointe.

***CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE
D'ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'AMBOISE***

Entre

Le Conseil Général d'Indre et Loire, représenté par Madame Claude ROIRON, Présidente, habilitée par une décision de la Commission permanente en date du

D'une part,

Et

La ville d'AMBOISE, représentée par Monsieur Christian GUYON, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 26 Janvier 2010,

D'autre part,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, en particulier l'article L 121-2 relatif aux actions de prévention de la marginalisation, d'insertion ou de promotion sociale des jeunes et des familles,

Vu les orientations de schéma départemental 2004/2009 en matière de prévention,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'organiser le partenariat entre le Conseil Général d'Indre-et-Loire et la Ville d'AMBOISE afin de mettre en œuvre des actions de prévention spécialisée, compétence départementale que le Conseil Général exercera en régie directe à compter du 1er janvier 2010.

ARTICLE 2 : MISSIONS DE LA PREVENTION SPECIALISEE

Les actions de prévention spécialisée s'inscrivent comme l'un des éléments d'intervention sociale du Conseil Général d'Indre-et-Loire dans le cadre de la politique qu'il définit et conduit en faveur de l'enfance et de la famille à l'échelle départementale.

Le cadre légal de la prévention spécialisée est fixé par l'article L 121-2 du Code de l'action sociale et des familles qui précise notamment « Dans les zones urbaines sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociales, le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles qui peuvent prendre une ou plusieurs formes suivantes : [...] - Actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu... ».

L'article L 221-1 du même Code précise que le Conseil Général est chargé « d'organiser dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles » dont la prévention spécialisée, au regard de l'article L 121-2, est une des formes.

Les éducateurs de rue exercent des missions utiles à la cohésion sociale. Formés à la rencontre sur le terrain, les éducateurs de rue tissent une relation de confiance avec les jeunes pour leur apporter des repères sociaux d'intégration et initier des projets porteurs. Grâce à leurs capacités de médiation, ils relaient les inquiétudes des jeunes, pacifient les situations conflictuelles dans les quartiers.

Un projet de service détaillé de prévention spécialisée, élaboré en association avec les personnels, déclinera les modalités d'intervention des éducateurs à AMBOISE. Cette intervention sera développée en fonction des orientations définies localement et dans le cadre d'une équipe centralisée à vocation départementale. Les quartiers d'intervention concernés à AMBOISE sont ceux qui sont identifiés prioritaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : La Verrerie et Malétrenne/Plaisance. Une évolution des secteurs d'intervention est possible en fonction des difficultés sociales qui pourraient être repérées.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTENARIAT TECHNIQUE

Le Conseil Général, compétent pour porter cette mission de prévention spécialisée, en assume toute la responsabilité. Dans cette perspective, il sera particulièrement attentif au développement de sa coopération avec la Ville d'AMBOISE. Le but de ce partenariat est de :

- * partager un diagnostic sur les difficultés locales en termes de territoire et de public,
- * s'informer mutuellement, s'il en est besoin, sur les moyens disponibles : personnels, dispositifs, structures,
- * définir quelques priorités d'actions communes dans le respect des compétences de chaque collectivité : actions collectives de prévention.

ARTICLE 4 : MODALITES ORGANISANT LES ASPECTS LOGISTIQUES

Il est attendu de la Ville d'AMBOISE qu'elle s'engage à mettre à disposition du Conseil Général un local équipé au sein de chaque quartier visé à l'article 2. Ces locaux permettront aux éducateurs d'accueillir spontanément ou dans le cadre de permanences des jeunes de la commune. La Ville d'AMBOISE s'engage à financer l'entretien des locaux ainsi que les charges afférentes (énergie, eau, chauffage, frais de télécommunication, taxe d'habitation si elle est acquittée).

A cet effet, une convention spécifique de mise à disposition des locaux sera passée entre le Département et la Ville d'AMBOISE.

La contribution financière totale annuelle de la Ville d'AMBOISE devra s'élever à 20 % du coût global du dispositif développé à AMBOISE (montant déterminé à partir des dépenses constatées au 31/12/N-1 par les 2 collectivités). Elle comprendra d'une part la valorisation de la mise à disposition des locaux visés ci-dessus ou futurs ainsi que leur entretien et, d'autre part, le cas échéant, un complément versé chaque année au Conseil Général avant le 31 juillet N sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

La participation de la Ville, à titre transitoire pour 2010, sera déterminée de façon contradictoire entre les 2 collectivités en fonction du budget prévisionnel du dispositif.

ARTICLE 5 : SUIVI ET EVALUATION

Cette nouvelle organisation nécessite un suivi et une évaluation régulière au niveau départemental comme au niveau local.

Ainsi, au niveau local à AMBOISE, un comité de pilotage, présidé par Madame la Présidente du Conseil Général d'Indre-et-Loire, ou son représentant, est institué. Il est composé du Conseiller Général du canton d'AMBOISE, de Monsieur le Maire d'AMBOISE ou ses représentants ainsi que des agents territoriaux des deux collectivités concernées par le suivi du dispositif. Ce comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Un comité de suivi technique composé de fonctionnaires départementaux et municipaux se réunit régulièrement afin d'ajuster les besoins majeurs d'intervention.

ARTICLE 6 : REVISION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux.

ARTICLE 7 : DUREE ET DENONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2010. Elle est renouvelable deux fois par reconduction expresse, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Elle peut être dénoncée avec un préavis de six mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 8 : CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement et notamment la médiation ou l'arbitrage, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant la juridiction compétente.

Analyse des Besoins Sociaux

M. GUYON : Analyse des Besoins Sociaux. Nelly Chauvelin

Mme CHAUVELIN : Comme chaque année, le service des affaires sociales rédige le rapport sur l'analyse des besoins sociaux de la Ville. C'est une obligation légale et ce travail annuel doit être présenté en séance du Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la Commune.

L'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.) doit être vue comme un outil au service des élus, mais aussi des institutionnels et responsables associatifs de la ville. Il présente, outre le rapport d'activité du CCAS, diverses problématiques sociales observées sur le territoire, fait un portrait de différentes données statistiques et de l'avancée de plusieurs projets à un instant « t ».

Le rapport qui vous est présenté et distribué est donc la cinquième analyse des besoins sociaux de la Ville. Bien que nombre de tendances restent identiques d'une année à l'autre, 2009 fut une année violemment marquée par la crise, d'abord financière et économique, puis sociale.

Ainsi, en 1 an, le nombre de demandeurs d'emploi dans la commune a progressé de près de 35%. Or, toute perte d'emploi génère bien souvent une perte de revenus, des services sociaux davantage sollicités, mais aussi des secours demandés en urgence, une augmentation des aides auprès des associations caritatives et sociales. Mais cette crise économique touche aussi ces acteurs qui souvent doivent faire plus avec un budget constant voire à la baisse. Ainsi, plus d'associations sont obligées de réduire leurs interventions, voire de disparaître (Point Form'Emploi) alors qu'elles étaient aux côtés des personnes dans le besoin. Cette situation paraît paradoxale alors que bien des aides sont à apporter et des espoirs à entretenir.

2009 a été la troisième année de contractualisation du CUCS.

29 actions ont été financées à destination des deux quartiers prioritaires de la Ville :

* la ZUS de La Verrerie et,

* le Nouveau Quartier Prioritaire de Malétrenne/Plaisance).

Ces actions, bien qu'elles ne puissent inverser une situation sociale générée par un contexte national voire international, sont bénéfiques pour les personnes qui en bénéficient et apportent des améliorations par petites touches. Le contrat a été reconduit pour une année supplémentaire afin de permettre l'évaluation des 3 premières années (2007 à 2009) mais aussi la contractualisation qui succédera aux CUCS. Le doute est présent quant à l'implication future de l'Etat dans les quartiers prioritaires dans une ville de la taille d'Amboise ; or il ne faut pas abandonner ces quartiers et ses habitants. Certes, nos quartiers ont une dimension moindre que ceux des grandes agglomérations, mais leurs difficultés sont proportionnelles à la taille de notre Commune et nous avons besoin d'un partenariat de tous les acteurs pour continuer à agir.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, les bases de différents projets ont été posées en 2009 notamment concernant :

- * la ligne de bus pour désenclaver la ZUS de La Verrerie qui doit voir le jour au printemps 2010,
- * la future convention de gestion urbaine de proximité,
- * la création de postes d'éducateurs de rues,
- * la relance progressive de notre CLSPD.

L'avancement de ces projets est bénéfique pour la population de la ville. Il est aussi la traduction du partenariat possible avec les interlocuteurs de l'Etat ou du Conseil Général, qu'il est nécessaire de pérenniser.

Le bilan des travaux menés avec la CAF Touraine dans le quartier de Malétrenne/Plaisance depuis 2006 est également dans le rapport.

2009 a vu la concrétisation de la réflexion menée sur les espaces extérieurs et locaux collectifs au travers d'un espace ludique et de rencontres créé dans le quartier autour du Foyer Malétrenne (cofinancés par la Ville, la CAF Touraine et Val Touraine Habitat). Le groupe de travail a formulé d'autres propositions pour compléter cet aménagement.

Comme chaque année, l'ABS comprend le rapport d'activité du CCAS très sollicité par ces temps de crise au travers des aides alimentaires et financières à l'image des associations caritatives locales. Il faut répondre aux besoins des habitants avec le plus d'humanité possible.

En conclusion c'est à nouveau à travers l'action de tous les jours et la poursuite d'une politique sociale innovante et partenariale que nous pourrions organiser la solidarité sur notre territoire communal. Car plus que jamais, le rôle social de proximité que joue la Ville et ses partenaires est essentiel.

Donc, on va vous distribuer ce rapport et cette analyse et si vous avez quelques questions, vous avez le numéro de Pascal Salvaudon et celui du CCAS qui pourront vous renseigner.

M. GUYON : On a intérêt à ce que l'Etat pérennise les ... Pour l'instant, ça se passe bien, on a un bon relais, un bon appui auprès d'un des directeurs de la Préfecture et ce que je souhaite, c'est qu'il ne soit pas à court de crédits pour continuer à ...

M. EHLINGER : Est-ce que à Amboise, il y a eu des gens qui sont dans la rue notamment la nuit en plus grand nombre ?

Mme CHAUVELIN : Les personnes qui étaient en situation très difficile pendant la nuit qui squattaient dans des garages ou dans des.... ont été relogées tout l'hiver, aucune personne n'a été laissée comme ça sauf celles qui ne veulent vraiment y rester et pour lesquelles on ne peut pas forcer. Voilà.

Mme ROQUEL : Il y en avait plus que l'année dernière ?

Mme CHAUVELIN : Non

M. GUYON : Alors, on a un logement d'urgence qu'on a proposé aux deux communautés de communes puisque ce sont elles qui ont la compétence. J'ai une réponse écrite des Deux Rives et une réponse orale de Val d'Amboise... On va avoir une réponse écrite ?

Mme CHAUVELIN : Exactement

M. GUYON : ...et on va voir avec les communautés de communes de quelle façon on peut conventionner de façon à ce que nous, quand même, on récupère l'investissement qu'on a mis dedans et puis..

On ne vote pas là-dessus, je vous demande simplement de me donner acte de la présentation.

DELIBERATION

Comme chaque année, le service des affaires sociales rédige le rapport sur l'analyse des besoins sociaux de la Ville. C'est une obligation légale et ce travail annuel doit être présenté en séance du Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la Commune.

L'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.) doit être vue comme un outil au service des élus, mais aussi des institutionnels et responsables associatifs de la ville. Il présente, outre le rapport d'activité du CCAS, diverses problématiques sociales observées sur le territoire, fait un portrait de différentes données statistiques et de l'avancée de plusieurs projets à un instant « t ».

Le rapport qui vous est présenté et distribué est donc la cinquième analyse des besoins sociaux de la Ville. Bien que nombre de tendances restent identiques d'une année à l'autre, 2009 fut une année violemment marquée par la crise, d'abord financière et économique, puis sociale.

Ainsi, en 1 an, le nombre de demandeurs d'emploi dans la commune a progressé de près de 35%. Or, toute perte d'emploi génère bien souvent une perte de revenus, des services sociaux davantage sollicités, mais aussi des secours demandés en urgence, une augmentation des aides auprès des associations caritatives et sociales. Mais cette crise économique touche aussi ces acteurs qui souvent doivent faire plus avec un budget constant voire à la baisse. Ainsi, plus d'associations sont obligées de réduire leurs interventions, voire de disparaître (Point Form'Emploi) alors qu'elles étaient aux côtés des personnes dans le besoin. Cette situation paraît paradoxale alors que bien des aides sont à apporter et des espoirs à entretenir.

2009 a été la troisième année de contractualisation du CUCS.

29 actions ont été financées à destination des deux quartiers prioritaires de la Ville :

- * la ZUS de La Verrerie et,
- * le Nouveau Quartier Prioritaire de Malétrenne/Plaisance).

Ces actions, bien qu'elles ne puissent inverser une situation sociale générée par un contexte national voire international, sont bénéfiques pour les personnes qui en bénéficient et apportent des améliorations par petites touches. Le contrat a été reconduit pour une année supplémentaire afin de permettre l'évaluation des 3 premières années (2007 à 2009) mais aussi la contractualisation qui succédera aux CUCS. Le doute est présent quant à l'implication future de l'Etat dans les quartiers prioritaires dans une ville de la taille d'Amboise ; or il ne faut pas abandonner ces quartiers et ses habitants. Certes, nos quartiers ont une dimension moindre que ceux des grandes agglomérations, mais leurs difficultés sont proportionnelles à la taille de notre Commune et nous avons besoin d'un partenariat de tous les acteurs pour continuer à agir.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, les bases de différents projets ont été posées en 2009 notamment concernant :

- * la ligne de bus pour désenclaver la ZUS de La Verrerie qui doit voir le jour au printemps 2010,
- * la future convention de gestion urbaine de proximité,
- * la création de postes d'éducateurs de rues,
- * la relance progressive de notre CLSPD.

L'avancement de ces projets est bénéfique pour la population de la ville. Il est aussi la traduction du partenariat possible avec les interlocuteurs de l'Etat ou du Conseil Général, qu'il est nécessaire de pérenniser.

Le bilan des travaux menés avec la CAF Touraine dans le quartier de Malétrenne/Plaisance depuis 2006 est également dans le rapport.

2009 a vu la concrétisation de la réflexion menée sur les espaces extérieurs et locaux collectifs au travers d'un espace ludique et de rencontres créé dans le quartier autour du Foyer Malétrenne (cofinancés par la Ville, la CAF Touraine et Val Touraine Habitat). Le groupe de travail a formulé d'autres propositions pour compléter cet aménagement.

Comme chaque année, l'ABS comprend le rapport d'activité du CCAS très sollicité par ces temps de crise au travers des aides alimentaires et financières à l'image des associations caritatives locales. Il faut répondre aux besoins des habitants avec le plus d'humanité possible.

En conclusion c'est à nouveau à travers l'action de tous les jours et la poursuite d'une politique sociale innovante et partenariale que nous pourrions organiser la solidarité sur notre territoire communal. Car plus que jamais, le rôle social de proximité que joue la Ville et ses partenaires est essentiel.

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la présentation du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux.

Délégation de Service Public pour l'organisation de la Foire Exposition et de la Fête Foraine : Choix du délégataire

M. GUYON : Myriam Santacana pour la délégation de service public pour l'organisation de la Foire Exposition et Fête Foraine, choix du délégataire

Mme SANTACANA : La Foire exposition créée en 1990 à Amboise est devenue un événement annuel important, par sa fréquentation et par son rôle de « vitrine » de l'économie locale. Depuis sa création, l'association « Comité des Foires et Salons d'Amboise » organisait cette manifestation avec un soutien important de la Ville d'Amboise : versement d'une subvention et appui logistique par l'intervention des personnels municipaux.

Cette association a informé la Commune qu'elle souhaitait ne plus organiser cette Foire exposition à compter de l'année 2010. Consciente de l'intérêt de cette manifestation, la Municipalité a souhaité mettre en place une délégation de service public pour l'organisation de la Foire Exposition et de la Fête foraine annuelle.

Par délibération du 26 juin 2009, la Conseil municipal a validé ce principe de délégation de service public et autorisé le Maire à lancer la consultation. La procédure suivie a été la procédure simplifiée de passation pour les délégations de service public.

Le rapport qui, conformément à l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, est parvenu à chaque conseiller municipal au moins 15 jours avant la date de délibération, détaille la proposition de l'unique société dont l'offre a été jugée recevable : Show Vision.

Après négociation et précisions apportées au cahier des charges, l'offre de cette société a été jugée satisfaisante et a obtenu la note de 70 sur 100 en application du règlement de consultation.

Le pourcentage de reversement proposé à la Ville représentant une part du montant des recettes encaissées auprès des exposants de la Foire et des forains de la Fête foraine s'élève à 4%.

Le forfait minimum que le délégataire s'engage à verser annuellement à la Ville dans le cas où le pourcentage de reversement à la Ville serait inférieur à cette somme s'élève à 2 000 €.

Le contrat serait passé pour une durée de 3 ans, résiliable chaque année.

Il vous est donc proposé :

- * De retenir l'offre de la société SHOW VISION, qualifiée de mieux disante,
- * D'approuver la convention de délégation de service public pour l'organisation de la Foire Exposition et de la Fête foraine pour les années 2010, 2011 et 2012,
- * D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec la société Show Vision.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Des questions ? Je mets aux voix

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La Foire exposition créée en 1990 à Amboise est devenue un événement annuel important, par sa fréquentation et par son rôle de « vitrine » de l'économie locale. Depuis sa création, l'association « Comité des Foires et Salons d'Amboise » organisait cette manifestation avec un soutien important de la Ville d'Amboise : versement d'une subvention et appui logistique par l'intervention des personnels municipaux.

Cette association a informé la Commune qu'elle souhaitait ne plus organiser cette Foire exposition à compter de l'année 2010. Consciente de l'intérêt de cette manifestation, la Municipalité a souhaité mettre en place une délégation de service public pour l'organisation de la Foire Exposition et de la Fête foraine annuelle.

Par délibération du 26 juin 2009, la Conseil municipal a validé ce principe de délégation de service public et autorisé le Maire à lancer la consultation. La procédure suivie a été la procédure simplifiée de passation pour les délégations de service public.

Le rapport qui, conformément à l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, est parvenu à chaque conseiller municipal au moins 15 jours avant la date de délibération, détaille la proposition de l'unique société dont l'offre a été jugée recevable : Show Vision.

Après négociation et précisions apportées au cahier des charges, l'offre de cette société a été jugée satisfaisante et a obtenu la note de 70 sur 100 en application du règlement de consultation.

Le pourcentage de reversement proposé à la Ville représentant une part du montant des recettes encaissées auprès des exposants de la Foire et des forains de la Fête foraine s'élève à 4%.

Le forfait minimum que le délégataire s'engage à verser annuellement à la Ville dans le cas où le pourcentage de reversement à la Ville serait inférieur à cette somme s'élève à 2 000 €.

Le contrat serait passé pour une durée de 3 ans, résiliable chaque année.

Le Conseil Municipal, après délibération

- * Décide de retenir l'offre de la société SHOW VISION, qualifiée de mieux disante,
- * Approuve la convention de délégation de service public pour l'organisation de la Foire Exposition et de la Fête foraine pour les années 2010, 2011 et 2012,
- * Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la société Show Vision.

Séisme à Haïti – Soutien à deux associations

M. GUYON : Valérie Collet pour le soutien à deux associations concernant le séisme à Haïti.

Mme COLLET : Le 12 janvier dernier à 16 heures 53, c'est un très violent séisme qui a frappé Haïti. L'épicentre de ce tremblement de terre, d'une magnitude estimée à 7,3 sur l'échelle de Richter, ne se trouvait qu'à 17 kilomètres de la capitale Port-au-Prince.

Les dégâts sur les bâtiments sont considérables. La très forte densité de population du pays explique aussi le nombre très important de victimes, que l'on compte aujourd'hui en dizaines de milliers.

La Ville d'Amboise souhaite soutenir le travail des associations qui interviennent sur place. Ce pays, particulièrement jeune, compte 46 % de moins de 18 ans. Il est donc apparu pertinent de soutenir prioritairement des associations qui œuvrent habituellement pour les enfants de ce pays, qui connaissent donc la réalité du « terrain » et pour lesquelles il est raisonnable de penser que les fonds seront bien utilisés.

Il s'agit de deux associations qui ont leur siège en Touraine :

- l'association « **Chemin vers l'enfant** » (*située à Chinon*) qui gère à Haïti la crèche « Au bonheur des enfants », qui fait le lien entre les adoptants et les orphelins de cette crèche et s'assure du bien-être des enfants abandonnés. Si les 60 enfants de cette crèche sont sains et saufs, le bâtiment est en revanche fortement endommagé et les enfants dorment dans la cour. Il s'agit aujourd'hui à la fois de le reconstruire et d'acheter des vivres pour assurer le minimum quotidien.
- L'association « **Agir pour l'enfant** » (*située à Joué-lès-Tours*) intervient financièrement pour soutenir la scolarisation des enfants sur place et l'exercice de la parentalité. Cette association aide aussi à l'adoption d'enfants d'Haïti par des parents de France. L'association lance également un appel aux dons, à partir du même constat : le manque de vivres et le besoin de reconstruire.

Il est donc proposé de verser 1 000 € à chacune de ces associations.

Ces sommes seront prélevées sur le budget du Cabinet du Maire, à l'article 6713/520.

Acceptez-vous de verser

- 1 000 € à l'association « Chemin vers l'enfant » ?
- 1 000 € à l'association « Agir pour l'enfant » ?

M. GUYON : Une explication. Pourquoi ces associations ? C'est très simple. C'est qu'une femme qui habite Amboise et qui travaille dans une crèche de Blois m'a téléphoné pour me dire qu'elle faisait partie de l'association « Chemin vers l'Enfant » et que pour l'instant, les besoins étaient criants, ne serait-ce que pour acheter de la nourriture sur place et pour nourrir les enfants qui sont dans la détresse et puis on connaissait aussi les interventions de « Agir pour l'Enfant », d'ailleurs, Michel Gasiorowski leur a amené du matériel de camping personnellement à Joué les Tours. Voilà, ce n'est pas hasard, mais on souhaitait verser à des associations qui utilisent la quasi-totalité des subventions qu'elles touchent du fonds la Fondation de France et puis finalement elles utilisent sur place 95 % des subventions qu'elles reçoivent.

Mme COLLET : Et justement, il y a une urne qui a été mise à l'accueil de la Mairie et les gens qui souhaitent faire des dons peuvent libeller le chèque à la Fondation de France. Pour information.

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Le 12 janvier dernier à 16 heures 53, c'est un très violent séisme qui a frappé Haïti. L'épicentre de ce tremblement de terre, d'une magnitude estimée à 7,3 sur l'échelle de Richter, ne se trouvait qu'à 17 kilomètres de la capitale Port-au-Prince.

Les dégâts sur les bâtiments sont considérables. La très forte densité de population du pays explique aussi le nombre très important de victimes, que l'on compte aujourd'hui en dizaines de milliers.

La Ville d'Amboise souhaite soutenir le travail des associations qui interviennent sur place. Ce pays, particulièrement jeune, compte 46 % de moins de 18 ans. Il est donc apparu pertinent de soutenir prioritairement des associations qui œuvrent habituellement pour les enfants de ce pays, qui connaissent donc la réalité du « terrain » et pour lesquelles il est raisonnable de penser que les fonds seront bien utilisés.

Il s'agit de deux associations qui ont leur siège en Touraine :

- l'association « **Chemin vers l'enfant** » (*située à Chinon*) qui gère à Haïti la crèche « Au bonheur des enfants », qui fait le lien entre les adoptants et les orphelins de cette crèche et s'assure du bien-être des enfants abandonnés. Si les 60 enfants de cette crèche sont sains et saufs, le bâtiment est en revanche fortement endommagé et les enfants dorment dans la cour. Il s'agit aujourd'hui à la fois de le reconstruire et d'acheter des vivres pour assurer le minimum quotidien.
- L'association « **Agir pour l'enfant** » (*située à Joué-lès-Tours*) intervient financièrement pour soutenir la scolarisation des enfants sur place et l'exercice de la parentalité. Cette association aide aussi à l'adoption d'enfants d'Haïti par des parents de France. L'association lance également un appel aux dons, à partir du même constat : le manque de vivres et le besoin de reconstruire.

Il est donc proposé de verser 1 000 € à chacune de ces associations.

Ces sommes seront prélevées sur le budget du Cabinet du Maire, à l'article 6713/520.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Accepte de verser :

- 1 000 € à l'association « Chemin vers l'enfant »
- 1 000 € à l'association « Agir pour l'enfant »

Information sur les décisions

M. GUYON : Information sur les décisions :

Contrats de cession avec :

- * L'association « Jazz à tout va » pour l'accueil d'un concert de l'ensemble Ciné X'tet/Bruno Régnier, le 12 décembre 2009. Montant : 2 900 €
- * L'association « Productions Hirsutes » pour une représentation du spectacle « Entre la Terre et les Nuages », le 13 Décembre 2009. Montant : 1 575 €
- * « La Flam Compagnie » pour deux représentations du spectacle « La Boîte à Musique » les 14 et 15 décembre 2009. Montant : 1 032,80 €
- * L'association « Bluesy Veines » pour une représentation du spectacle du groupe « Les Soul Voices », le 19 décembre 2009. Montant : 1 600 €

- * L'association « Dynasso Plus » pour l'achat d'une animation musicale assurée par l'orchestre Eddy Varnel, le 15 Janvier 2010. Montant : 1 700 €
- * « Bobine Théâtre » pour une représentation du spectacle « Monsieur Satie, l'homme qui avait un petit piano dans la tête » le 3 Février 2010. Montant: 2 200 €
- * L'association « Elan pour la Vie » pour une représentation du spectacle « Salsa », le 26 Février 2010. Montant : 3 000 €

Convention de mise à disposition gratuite :

- * Du hall de la mairie avec le créateur de maquettes André Chatrenet pour l'exposition intitulée « La Marine Royale du XVIIIème siècle », du 11 au 23 Janvier 2010
- * De la Rotonde du Théâtre Beaumarchais avec l'artiste Franck Boucher à l'occasion de l'exposition intitulée « Story Bord de Vie », du 4 janvier au 31 mars 2010
- * De la salle Francis Poulenc avec l'artiste Jean-Jacques Rouleau à l'occasion de l'exposition de Printemps intitulée « la tong : dérive et reflets », du 27 Février au 14 Mars 2010
- * D'un local à la maison des associations Waldeck Rousseau, avec le M.F.P.F. 37 (Mouvement Français du Planning Familial d'Indre-et-Loire) pour la tenue de permanences, à compter du 1^{er} janvier 2010
- * D'une salle au Pôle Jeunesse Bertrand Schwartz, avec la Ligue du Centre de Hand Ball, pour l'organisation d'un stage d'arbitres, le 21 Novembre 2009
- * D'une salle au Pôle Jeunesse Bertrand Schwartz, avec l'IRFSS (La Croix Rouge) pour l'organisation d'une rencontre entre formateurs, le 14 Janvier 2010

Avenant à la mise à disposition gratuite du local 48, rue Grégoire de Tours, au profit de l'association ASS.PRO SANTÉ pour l'occupation à titre exceptionnel des locaux les mardis et vendredis du mois de janvier 2010.

Exonération des droits de reproduction (84,50 € par œuvre) :

- * Beaux Arts Magazine - Beaux Arts Editions, pour le prêt temporaire d'un ekta en vue de la publication d'un ouvrage intitulé « Les grands nus de l'histoire de l'art ».
- * Le Musée d'Orsay pour le prêt d'un ekta en vue de la publication d'un catalogue relatif à l'exposition « Jean-Léon Gérôme » qui se tiendra du 18 octobre 2010 au 23 janvier 2011
(en contrepartie, la Ville recevra 3 exemplaires de l'ouvrage « Les grands nus de l'histoire de l'art » et 3 exemplaires du catalogue « Jean-Léon Gérôme »)

Donations à la commune :

- * Fonds Franz Fier, constitué de 5 livres
- * Fonds André Guerrier, constitué d'une collection photographique et fonds d'archives de l'ACA Football
- * Fonds Maurice Léon, constitué d'une collection photographique et fonds d'archives de l'ACA Gymnastique
- * Fonds Maurice Malapel, constitué d'une collection photographique, de drapeaux et fonds d'archives de l'association des ACPG d'Amboise

Donations de la commune

Don de 4 places du spectacle « M. Satie, l'homme qui avait un petit piano dans la tête » à l'école Henri Dès de Lussault-sur-Loire, pour sa tombola de Noël afin de soutenir son projet éducatif « Classe de Découverte » prévu en janvier 2010.

Contrats :

Convention avec la Maison de la Presse d'Amboise, C'est la faute à Voltaire, le Centre Leclerc -espace Culturel, l'association Dynasso Prod – les Courants, l'association des Amis du Brass Band et l'Association du Festival Jazz en Touraine afin d'offrir à chacun des agents municipaux un chèque cadeau d'un montant de 8 € dans le domaine culturel.

Reconduction du contrat global de maintenance des matériels, suivi des logiciels, assistance téléphonique, visite préventive, pour les accès aux gymnases Ménard et Guynemer avec HORANET SERVICES ET DIFFUSION, à compter du 1^{er} janvier 2010 et moyennant une redevance annuelle de 4 000,82 €.

Contrat pour les assurances statutaires 2010-2014, avec ASTER/Mutuelle de l'Industrie et du Pétrole, pour un taux de cotisation de 3,23 % pour l'ensemble des risques assurés. Contrat pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014.

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- Installations sportives
- Cimetière et élections
- Foires et Marchés

M. GUYON : Thérèse Roquel ?

Mme ROQUEL : Qu'est-ce que c'est qu'un ekta ?

M. GUYON : C'est un négatif.

La séance est levée.

ETAIENT PRESENTS :

M. GUYON

Mme GAUDRON

M. GAUDION

Mme ALEXANDRE

M. GASIOROWSKI

Mme PREEL

Mme CHAUVELIN

M. NYS

Mme LATAPY

M. DURAN

Mme AULAGNET

M. DEGENNE

Mme SANTACANA

M. MICHEL

Mme COLLET

M. ANDRÉ

Mme CHAMINADOUR

M. BERDON

Mme DUPONT

Mme GRILLET

Mme ROY

M. RAVIER

Mme GRIBET

M. EHLINGER

Mme ROQUEL

Mme BLATE

M. PEGEOT